This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SE TAIRE ET FAIRE

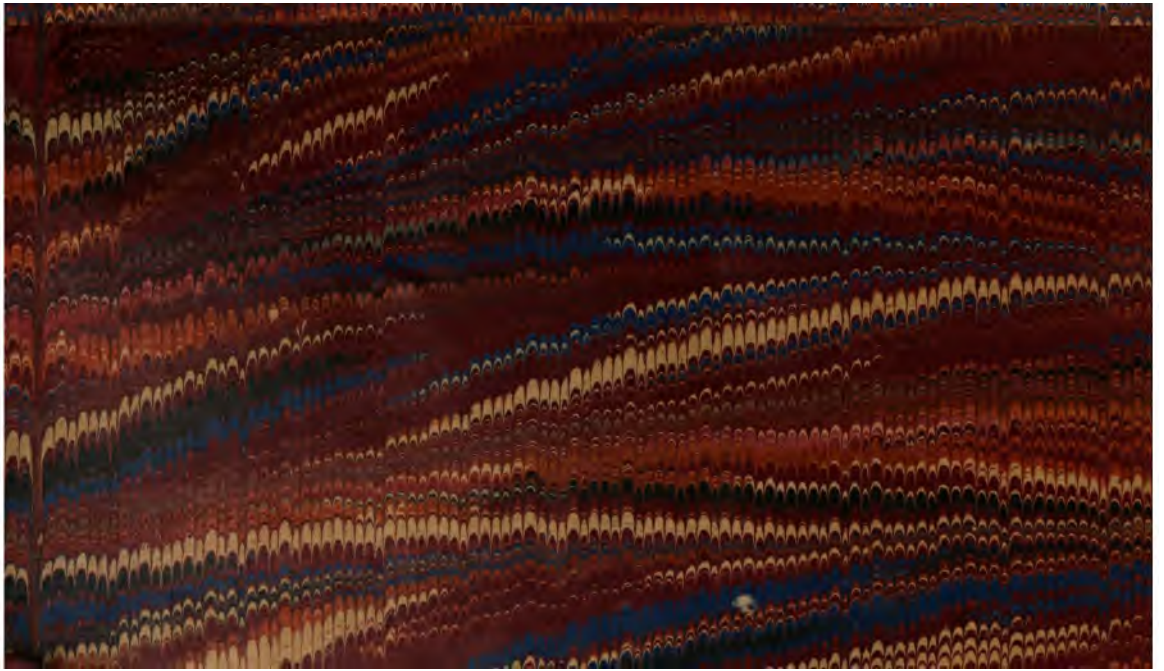

par Whitefoot had par d'Holbach.

BT
837
.E56

L'ENFER DÉTRUIT.

SEMINAR
ARCHIVE

L'ENFER DÉTRUIT

OU

EXAMEN RAISONNÉ

du Dogme de

L'ÉTERNITÉ DES PEINES,

Ouvrages traduits de l'Anglois.

à LONDRES

MDCCLXIX.

AVERTISSEMENT.

Cet Ouvrage eſtimable, qui eſt du même auteur que la Cruaute Religieuſe, *parut à Londres en* 1761. *On a cru devoir y joindre une Diſſertation beaucoup plus ancienne ſur les* Tourmens de l'Enfer, *qui ſert à confirmer les principes de l'Auteur. Ces deux Ouvrages ſuffiſent pour démontrer à tout homme raiſonnable que le dogme de l'Eternité des peines n'a d'autre baſe que l'intérêt des impoſteurs dont le métier conſiſte à tromper le genre humain.*

429689

TABLE

du premier Traité.

INTRODUCTION.

Section I. *Examen des raiſons ſur leſquelles on établit le dogme de l'éternité des peines.* Pag. 3

Section II. *Les hommes ne ſont les maîtres ni de leurs actions ni de leur façon de penſer.* 24

Section III. *L'éternité des châtimens de l'autre vie eſt incompatible avec la bonté & la juſtice de Dieu.* 31

Section IV. *Si tous les passages contenus dans la Bible ont été inspirés par la Divinité.* 40

Section V. *D'après les Saintes Ecritures elles-mêmes tout ce qu'elles contiennent n'a point été divinement inspiré.* 58

Section VI. *La doctrine de l'éternité des peines n'est nullement propre à contenir les passions des hommes.* 63

Section VII. *Conjectures sur le sort qui attend les hommes au sortir de cette vie ; ils ne peuvent craindre d'être éternellement malheureux.* 81

TABLE du ſecond Traité.

Section I. *De la deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers.* . . 99

Section II. *Réponſe à quelques argumens.* 129

Section III. *Réflexions qui ſemblent prouver qu'il n'y a point d'Enfer ni de tourmens éternels à la ſuite de cette vie.*

Lection

ESSAI

SUR

LE DOGME DE L'ETERNITÉ DES PEINES DE L'AUTRE VIE.

INTRODUCTION.

PERSUADÉ que rien n'eſt plus faux & plus dangereux pour les hommes que les opinions affreuſes & révoltantes qu'ils ſe forment, ou qu'on leur inſpire ſur la Divinité, & ſur-tout que le dogme qui leur enſeigne qu'elle fera éprouver des tourmens éternels à ſes Créatures infortunées, je me fais un devoir de combattre des idées ſi horribles, ſi deſtituées de fondement, ſi injurieuſes pour l'Etre ſuprême. Je m'y porte avec d'autant plus d'empreſſement que je puis déclarer avec la plus grande ſincérité, que rien n'eſt plus loin de mes vues que d'encourager la licence & la perverſité; je n'ai pour but que de faire prendre de la Divinité des idées plus avantageuſes & plus raiſonnables que celles dont les hom-

mes ſont généralement imbus, & d'écarter ces terreurs déraiſonnables & par-conſéquent mal fondées qui rempliſſent la vie d'amertume.

Il me paroît que quiconque eſt fermement convaincu de la fauſſeté de ces opinions, & qui néanmoins peut voir avec indifférence ſes ſemblables en proie à la terreur & au menſonge, qui peut entendre calomnier & blaſphêmer ſon Dieu par la doctrine odieuſe de l'éternité des peines; il me paroît, dis-je, qu'un tel homme s'intéreſſe auſſi peu à la gloire de Dieu qu'au bonheur de ſon prochain.

Je crois avoir fait voir ſuffiſamment ailleurs que des châtimens éternels ne produiroient aucun effet ſalutaire & ſeroient abſolument incompatibles avec une ſageſſe & une bonté infinies. (*) Cela poſé, nous devons être aſſurés que Dieu ne peut les infliger. Quelques perſonnes croiront, peut-être, qu'il eſt inutile de revenir ſur ce ſujet, mais comme cette matiere intéreſſe vivement le bonheur du genre humain, & comme on a déployé beaucoup de zêle & allégué beaucoup d'argumens pour prouver la réalité de ces châtimens abſurdes, je rapporterai ici les principales preuves que

(*) Voyez l'*Eſſai ſur la tyrannie Religieuſe.*

l'on employe, & je me flatte de faire voir qu'elles ne prouvent & ne peuvent prouver la choſe en queſtion. En effet ce dogme eſt par lui-même ſi deſtitué de vraiſemblance, tous les argumens que l'on prétend emprunter de la raiſon pour l'établir ſont ſi foibles, contrediſent ſi manifeſtement & ſi directement les attributs les plus eſſentiels de la nature divine, que s'il ne s'agiſſoit pas de juſtifier les voies de Dieu & de débarraſſer les eſprits des hommes de ces terribles craintes, on auroit à rougir de prendre la peine de combattre une opinion ſi dépourvue de bon ſens.

SECTION I.

Examen des raiſons ſur leſquelles on établit le dogme de l'éternité des peines.

L'OPINION qui enſeigne que le Créateur des hommes condamne une multitude innombrable de ſes Créatures à des malheurs éternels, a été imaginée & propagée par différens perſonnages & dans des vues différentes: quelques-uns ont prétendu que Dieu puniſſoit avec

cette barbarie des hommes pour avoir refuſé de croire des dogmes auſſi inintelligibles que déraiſonnables, & pour n'avoir point pratiqué des cérémonies puériles, ridicules & ſouvent abominables inventées par des impoſteurs pour tromper des imbécilles. D'autres ont ſuppoſé que les châtimens deſtinés à punir le manque de foi & les péchés étant éternels, devenoient un moyen ſûr & puiſſant pour détourner l'homme de la méchanceté, d'où l'on voit que ceux-ci ont eu des vues honnêtes en inculquant cette opinion.

Quelques-uns des principaux argumens dont on ſe ſert pour appuyer cette doctrine ſont :

1°. Que le péché étant infini eu égard à l'Etre qu'on offenſe, c'eſt-à-dire, relativement à Dieu, méritoit conſéquemment des châtimens infinis. (1) Que l'Etre ſuprême ayant preſcrit des ordonnances & des loix pour que les hommes

(1) Les Japonois ont des idées de la même nature : chez eux preſque tous les crimes ſont punis de mort : la raiſon qu'on en donne c'eſt que la déſobéiſſance à l'Empereur eſt un crime énorme. Il paroît, dit mon Auteur, que l'on ſe propoſe moins de corriger les transgreſſeurs que de venger le Prince.

ESPRIT DES LOIX LIV. VI. CH. 13.

s'y conformaſſent, & leur ayant révélé des faits & des dogmes pour qu'ils les cruſſent, ſa juſtice & ſa gloire exigent qu'il puniſſe ceux qui contreviennent à ces loix & à ces ordonnances, ou qui refuſent de croire les faits & les dogmes qu'il leur preſcrit d'admettre en les plongeant dans des malheurs ſans fin; ces châtimens, nous dit-on, ſont d'autant plus équitables qu'il attache à l'obſervation de ces loix & à la croyance de ces dogmes, un bonheur éternel, alternative qui placée ſous les yeux de l'homme libre de ſon choix, ôte à celui-ci le droit de ſe plaindre

2°. L'on dit encore, pour étayer cette doctrine, qu'elle a été crue & enſeignée par de très-grands hommes & ſur-tout par de profonds Théologiens.

3°. L'on aſſure que l'Eternité des peines de l'autre vie eſt annoncée de la façon la plus formelle dans les Saintes Ecritures. (2)

4°. L'on prétend que la croyance des châtimens éternels que Dieu inflige aux pécheurs & aux incrédules, eſt abſolument néceſſaire pour détourner les hom-

(2) On trouvera cette aſſertion complettement détruite dans la ſçavante diſſertation qui eſt placée à la ſuite de cet Examen.

mes du vice, & devient par conſéquent la baſe de toute Religion.

Quant à la premiere raiſon, fondée ſur ce que le péché, étant infini, mérite une punition infinie; elle eſt rapportée par notre illuſtre Archevêque Tillotſon qui l'a réfutée d'une façon victorieuſe; je ne ferai donc que donner ici l'extrait de ſes réponſes. „ Si, dit-il, ce principe étoit „ vrai, il faudroit ſuppoſer que tous les „ péchés ſont égaux, vû que le démé- „ rite d'aucun péché ne peut aller au de- „ là de l'infini. . . . . Conſé- „ quemment il ne pourroit y avoir dif- „ férens dégrés de châtimens, ce qui eſt „ également contraire à l'Ecriture & à „ la raiſon." J'ajouterai ſeulement que ſi cette doctrine étoit véritable, voler du fruit dans un clos ſeroit un auſſi grand crime que d'aſſaſſiner un homme, & mériteroit un châtiment égal; or comme cela eſt contraire à la nature des choſes, & à la proportion qui doit être entre les crimes & les punitions, il n'y a point d'être raiſonnable qui puiſſe admettre un tel principe. (3)

(3) *V. Tillotſon Sermon* 35. Les Stoïciens ſoutenoient la doctrine abſurde de l'égalité des crimes. Cicéron dans le IV. Livre *de finibus* rapporte & condamne cette opinion, qu'Horace n'approuve

Pour former un jugement ſur la ſeconde partie de cet argument, par laquelle on prétend que la juſtice & la gloire de Dieu exigent qu'il inflige des ſupplices éternels aux pécheurs & aux incrédules, il faut conſidérer un grand nombre de circonſtances, mais nous nous arrêterons ſeulement à quelques-unes.

Il faudroit d'abord ſe demander & ne point perdre de vue, qui eſt-ce qui a créé l'homme? Si l'homme eſt enclin au mal d'après ſes inclinations & ſes paſſions, il faudroit voir qui eſt-ce qui les a rendues inhérentes à ſa nature, & qui eſt-ce qui lui a donné une doſe de ſageſſe & de force ſi petite, qu'elle ſuffit rarement pour le retenir & pour régler ſes penchans. Si l'on aſſure que pour réſiſter à ces penchans ou pour avoir de la foi, l'on a beſoin de quelque aſſiſtance ſurnaturelle, il faudroit voir qui eſt celui qui peut la donner; & ſi cette aſſiſtance n'eſt pas donnée, il faudroit examiner qui eſt celui qui en a privé. Mais ſi l'on ſuppoſe que l'homme eſt excité à pécher pas plus que lui.

Queis paria eſſe ferè placuit peccata, laborant
Cum ventum ad verum eſt: ſenſus, moreſque repugnant,
Atque ipſa utilitas, juſti propè mater & æqui.
LIB. I. SAT. 3. vers. 96.
Voyez encore vers 115. & ſeqq.

& à douter, ou tenté par un être malin, ſupérieur à lui pour l'adreſſe ou la ruſe, il faudroit encore examiner pourquoi cet être ne rencontre point de la part du Tout-Puiſſant des obſtacles à ſes mauvais deſſeins, dont l'objet eſt de rendre les hommes éternellement malheureux, & par conſéquent de fruſtrer les vues bienfaiſantes de la Providence dont l'objet ne peut être que de rendre ſes créatures éternellement heureuſes.

De plus, d'après les conditions que l'on prétend requiſes pour le ſalut, il paroît évidemment que l'on a bien plus à craindre de devenir éternellement miſérable qu'à ſe flatter d'obtenir le bonheur éternel; en effet de pluſieurs milliers d'hommes il en eſt à peine un ſeul qui obtienne le ſalut, notion ſuivant laquelle la partie la plus nombreuſe du genre humain eſt néceſſairement damnée. Mais à des conditions ſi dures eſt-il un homme raiſonnable qui voulût conſentir à courir le riſque ſi évident de ſe perdre, contre l'avantage ſi incertain & ſi rare de pouvoir ſe ſauver? Y auroit-il donc de la juſtice à placer l'homme dans des circonſtances ſi dangereuſes? ou, ſi cette opinion eſt véritable, comment pourroit-on dire que le bonheur & le malheur

éternels ſont préſentés à l'homme & dépendent de ſon choix?

Si la plus grande portion du genre humain eſt deſtinée à être éternellement malheureuſe, un Dieu qui ſçait tout a dû le ſçavoir. Dans ce cas ne pourroit-on pas demander pourquoi ce Dieu nous a créés? Aſſurément il n'y étoit pas forcé, ſans cela Dieu ne ſeroit point un agent libre. Les payens ont cru que Jupiter, leur Dieu ſuprême, étoit lui-même ſoumis aux loix du Deſtin, mais il n'eſt point de Chrétien qui puiſſe avoir la même idée de ſon Dieu. Puis donc que Dieu n'étoit point forcé de créer l'homme, n'eût-il pas été plus avantageux pour l'homme de ne jamais exiſter que d'être enveloppé dans la foule d'un ſi grand nombre de malheureux? En effet ſi l'homme avoit à craindre un ſort ſi déplorable, la propagation de notre eſpece ſeroit le plus grand des crimes, & rien ne ſeroit plus deſirable que l'extinction totale du genre humain.

C'eſt au lecteur à peſer toutes ces circonſtances; elles ſemblent mériter toute ſon attention.

En attendant je ferai encore obſerver que ſi tous les hommes ſont expoſés à être punis éternellement, mais ont pour-

tant des moyens d'obtenir la félicité éternelle, un Dieu bon ne manqueroit pas de donner à tous les hommes des connoiſſances claires & diſtinctes pour diſtinguer 1°. quelles ſont les fautes pour leſquelles ils ſeront auſſi rigoureuſement punis, & pour découvrir les moyens qu'ils doivent employer pour éviter les malheurs infinis & ſe procurer le bonheur éternel. 2°. Si la juſtice & la gloire de Dieu exigent qu'il puniſſe éternellement les pécheurs & les incrédules, la raiſon & la juſtice exigent pareillement qu'il dépende d'eux de ne point pécher ou de ne point ſe tromper.

Il eſt certain que ſi la juſtice & la gloire de Dieu demandent qu'il inflige des tourmens éternels aux pécheurs & aux incrédules, ce Dieu étant un juge rempli d'équité, un légiſlateur rempli de ſageſſe, ne manqueroit pas de donner aux hommes les lumieres & les moyens néceſſaires pour éviter cette condamnation rigoureuſe. En premier lieu il eſt évident que Dieu n'a pas donné ces lumieres à tous les hommes, ſans cela ils ſeroient d'accord ſur ſes volontés, tandis qu'il n'eſt rien au monde ſur quoi ils ſoient plus en diſpute. En effet quelques hommes regardent comme des pé-

chés énormes ce que d'autres regardent comme des bagatelles ; quelques-uns attachent la plus grande importance, que dis-je ! attachent le ſalut éternel à des choſes que d'autres ne voient que comme des pratiques puériles, ridicules, & même abominables.

Il eſt inutile d'inſiſter là-deſſus ; perſonne n'ignore à quel point les opinions ſont contradictoires ſur ces objets que les partiſans des différentes Religions du monde défendent avec beaucoup de chaleur. D'ailleurs on ne finiroit pas ſi l'on vouloit en rapporter un grand nombre d'exemples, quelques-uns ſuffiront pour juger de tous les autres.

Chez les Tartares de Gengis-Kan c'étoit un péché, & même un crime capital de mettre un couteau dans le feu, de s'appuyer contre ſon fouet, de frapper un cheval avec ſa bride, de caſſer un os avec un autre os ; cependant l'auteur qui nous apprend ces détails nous dit que ces mêmes Tartares ne regardoient pas comme crimes de manquer à ſa parole, de faire tort à quelqu'un, de le voler & de l'aſſaſſiner (4).

(4) *V. Relation du Frere Jean Duplan Carpin* envoyé en Tartarie par le Pape Innocent IV. en 1246. ESPRIT DES LOIX LIVRE 24. CH. 14.

Les habitans de l'Iſle Formoſe admettent une eſpece d'Enfer, deſtiné au châtiment de ceux qui n'auront point marché tout nuds dans certains tems de l'année; qui ſe ſeront ſervis de toiles peintes au lieu de ſoye dans leurs habillemens; qui auront eu la témérité de chercher des huitres & des coquillages; qui auront fait quelque entrepriſe ſans conſulter le chant des oiſeaux, &c.. Cependant ces mêmes habitans ne regardent pas l'ivrognerie & la débauche comme des péchés; ils vont même juſqu'à croire que le libertinage de leurs enfans eſt très-agréable à leurs Dieux.

Le ſavant, le ſage Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre, croyoit très-fermement, & ſacrifia ſa vie pour prouver que l'opinion de la Primatie du Pape étoit abſolument néceſſaire au ſalut.

En ſecond lieu, les moyens auxquels on attache le ſalut éternel ſont très-diverſifiés. Les peuples de l'Indoſtan croient que les eaux du Gange ont la vertu de ſanctifier & de purifier les ames de tous leurs péchés; ils s'imaginent que ceux qui meurent ſur les bords de ce fleuve ſont exempts des châtimens futurs & ont le droit d'entrer directement dans le

ſéjour des bienheureux. *V. Lettres Edifiantes Tom. XV.*

En un mot l'on ne finiroit point ſi l'on vouloit rapporter les opinions variées des Payens, des Juifs, des Mahométans, des Chrétiens de différentes Sectes au ſujet des moyens que l'on doit employer pour échapper aux ſupplices éternels & pour obtenir la félicité, & ſi l'on vouloit décrire les inventions puériles & ridicules que l'on a imaginées pour y parvenir. Quoique toutes les Egliſes ou Sectes Chrétiennes prétendent ſuivre la même loi, qu'elles regardent comme infaillible, cependant rien de plus varié & de plus contradictoire que leurs croyances & leurs pratiques. Pour ſe ſouſtraire aux châtimens de l'autre vie & pour entrer en Paradis, les uns diſent qu'il faut appliquer extérieurement ſur le corps des malades des huiles & de l'eau-bénite, & prendre intérieurement du pain conſacré, c'eſt-à-dire changé dans le corps & le ſang de Jéſus-Chriſt; ſans compter une infinité d'autres inventions & pratiques que les uns regardent comme raiſonnables, efficaces & ſaintes, tandis que d'autres les jugent inutiles, inſenſées, ſuperſtitieuſes, abominables. Il y a des gens qui ne fondent leurs eſpérances d'être ſauvés que

ſur le baptême, la foi, ſur le mérite des ſouffrances & de la mort de Jéſus-Chriſt; d'autres fondent ces eſpérances ſur l'exactitude à remplir des pratiques ordonnées par leurs Prêtres; d'autres ſur le mérite de leurs bonnes œuvres, tandis que quelques Sectes ne font aucun cas de ces bonnes œuvres, & regardent toute la juſtice humaine comme inutile au ſalut.

Le célebre auteur de Télémaque, illuſtre membre du Clergé, parle d'un homme qui plaidoit ſa cauſe dans l'autre monde en diſant: *je n'ai jamais fait aucun mal; j'ai mis tout mon plaiſir à faire du bien; j'ai été magnifique, libéral, juſte, compatiſſant; que peut-on donc me reprocher?* (5) On convient avec lui de tout cela & que pendant toute ſa vie le témoignage de ſa conſcience lui avoit été favorable. On s'imaginera, peut-être, qu'un tel homme étoit trop honnête pour aller en Enfer. Point du tout; notre auteur, malgré ſa douceur, le condamne à des malheurs ſans fin.

Tels étoient les ſentimens d'un Prélat Catholique Romain; voyons maintenant quels étoient ceux d'un Prêtre Chrétien & Proteſtant (le Docteur Thomas Dea-

(5) *V. Les avantures de Télémaque Liv.* 18.

con) qui, ſuivant le Docteur Midleton, paroît avoir été un homme ſçavant intimement convaincu de la vérité & de l'importance des ſentimens qu'il établit, écoutons, dis-je, ce que ce Prêtre nous dit dans ſon traité des *devoirs complets d'un Chrétien*, dont l'objet doit être d'éviter les malheurs éternels & de ſe procurer un bonheur ſans fin. Nous ne parlerons point du ſyſtême de cet auteur ſur la Religion en général, ni de ſa définition de l'Egliſe hors de laquelle il prétend que l'on ne peut, *pour l'ordinaire*, obtenir le ſalut ; nous nous bornerons à rapporter quelques-uns des devoirs principaux qu'il preſcrit & la maniere dont il dit que l'on doit s'en acquitter.

Il dit que dans l'adminiſtration du baptême „ l'enfant qui doit être baptiſé doit „ d'abord être exorciſé par le Prêtre, ce „ qui ſe fait en ſoufflant par trois fois „ ſur ſa face, en faiſant ſur lui le ſigne „ de la croix, & en prononçant d'un „ ton d'autorité des paroles pour ordonner au Diable de ſortir du corps de „ cet enfant. Enſuite le baptiſé renoncera ſolemnellement à Satan, & promettra d'obéir toujours à Jéſus-Chriſt; „ en faiſant cette rénonciation il aura la „ face tournée vers l'occident vû que

„ ce côté eſt oppoſé à la région de la „ lumiere, & repréſente le Prince des „ ténebres auquel il doit renoncer : mais „ en faiſant ſa promeſſe à Jéſus-Chriſt il „ tournera la face vers l'orient, où étoit „ placé le jardin du Paradis terreſtre, „ qui déſormais lui eſt ouvert. Après „ cela on l'oindra à la tête & aux épau- „ les avec les ſaintes huiles conſacrées par „ les Evêques, afin de le mettre en état „ de lutter avec plus de ſuccès contre „ le Démon ; alors on le plongera par „ trois fois dans l'eau, au nom des trois „ perſonnes de la Sainte Trinité, ce qui „ indique la croyance dans laquelle il eſt „ baptiſé, ainſi que les trois jours pen- „ dant leſquels Jéſus-Chriſt eſt demeuré „ dans le tombeau pour reſſuſciter le „ troiſieme. Enſuite il faut l'oindre de „ nouveau avec le ſaint chrême, c'eſt- „ à-dire un mêlange de baume & d'hui- „ le, conſacré par l'Evêque. On lui „ met enſuite un habillement tout blanc, „ emblême de la pureté à laquelle il s'eſt „ voué pour toute ſa vie. Alors il re- „ çoit le baiſer de paix, pour marque „ qu'il eſt incorporé avec l'Egliſe. En „ dernier lieu on lui fait goûter du lait „ & du miel conſacrés pour indiquer ſon „ enfance ſpirituelle, & ſon entrée dans

„ la

„ la terre promiſe dont le pays de Ca-
„ naan, où couloient le lait & le miel,
„ n'étoit que la figure."

Le même auteur décrit de la même maniere les cérémonies que l'on doit employer dans l'adminiſtration du Sacrement d'Euchariſtie, qu'il regarde comme un vrai ſacrifice de propitiation, à l'aide duquel les péchés de toute l'Egliſe ſont remis. Il recommande encore l'obſervation des jeûnes & des jours de fêtes. Il prétend „que nous devons jeû-
„ ner afin de nous punir par la faim &
„ la ſoif de nos péchés; que nous de-
„ vons nous priver de nos plaiſirs &
„ même d'une portion de la nourriture
„ qui nous eſt néceſſaire." Il recommande encore de prier debout dans de certains tems en mémoire de la réſurrection du Sauveur, & de prier à genoux dans d'autres; il aſſure que la priere debout eſt très-propre à élever l'ame vers la Divinité &c.

Telles ſont les opinions de quelques hommes qui ſemblent attacher la plus grande importance à de certains mouvemens & poſtures du corps: c'eſt ainſi qu'ils ne ſont nullement d'accord ſur les devoirs; c'eſt ainſi qu'ils imaginent des moyens d'expier les péchés, d'éviter la

damnation & d'obtenir la félicité éternelle. Le peu d'accord qui se trouve sur ces pratiques entre les différentes sectes des Chrétiens suffit pour nous convaincre que ces choses n'ont point été ni prescrites ni révélées par la sagesse divine, mais sont dues uniquement à la folie & à l'imposture des Prêtres.

Les hommes sont si éloignés de connoître clairement & distinctement quelles sont les fautes pour lesquelles ils sont exposés à être punis éternellement, que même ils n'ont que des idées vagues des châtimens qui leur sont réservés, & je ne vois pas comment, depuis que la révélation divine immédiate a cessé, quelqu'un pourroit avoir acquis cette connoissance. L'on observera qu'il s'agit ici d'une certitude ou d'une connoissance évidente, & qu'il ne s'agit pas d'une opinion, d'une fantaisie, d'une crainte ou de ce qui est communément appellé croyance ou foi; il s'agit d'une connoissance aussi certaine ou d'une assurance aussi complette que, dans un gouvernement bien constitué, tout homme peut ou doit avoir, que les criminels seront punis.

On ne manquera pas de nous dire que l'Ecriture Sainte apprend aux Chrétiens

que les pécheurs & les incrédules ſeront ainſi punis. Il n'y a rien de moins décidé que de ſavoir ſi les Ecritures l'enſeignent formellement ; cependant en ſuppoſant qu'elles l'enſeignent, ce qu'elles en diſent ne peut s'adreſſer qu'à ceux qui ont connoiſſance de ces Ecritures & qui les admettent comme infaillibles ; ceux qui ne les connoiſſent point ou qui refuſent de les croire ne peuvent être convaincus par leur autorité. Cependant ne dit-on pas que ceux qui n'ont aucune connoiſſance de ces Ecritures ou qui ne les croient pas, ſont expoſés aux châtimens éternels tout comme ceux qui les connoiſſent & qui y croient ? On ne peut manquer de répondre affirmativement, car ſans cela la connoiſſance des Ecritures & la foi qu'on y ajoute ſeroient un des plus grands malheurs qui pût arriver à ceux qui les connoiſſent & qui y croient, puiſqu'eux ſeuls ſans cela ſeroient expoſés aux châtimens que ces Ecritures annonceroient.

On nous dira, peut-être, que des peuples auxquels les Saintes Ecritures étoient totalement inconnues, n'ont pas laiſſé de croire des châtimens éternels dans une vie future ; cela peut être vrai de quelques peuples, tandis que beaucoup d'autres

n'ont point eu connoiſſance de ce dogme. Mais comment un peuple à qui la Bible étoit inconnue, a-t-il pu parvenir à prendre cette opinion? On ne dira point, je penſe, que ce ſoit une idée innée, ſans cela elle paroîtroit certaine & ſeroit commune à tous les hommes. La raiſon ne leur a point appris ce dogme, vû que la raiſon ne peut apprendre à perſonne que les hommes ſouffriront des châtimens infinis pour des fautes finies, ou commiſes dans un état fini. Ces peuples n'ont point appris ce dogme par une révélation divine extérieure, vû qu'il n'y en exiſte point d'autre que celle que nous voyons contenue dans les Ecritures Saintes des Chrétiens; ils ne l'ont point appris par une révélation ou illumination intérieure, vû que les Chrétiens prétendent que les Infideles n'en ſont point favoriſés; en effet ſi cela étoit, ceux qui ont ignoré la Bible auroient eu une certitude des châtimens futurs bien plus forte que celle qu'aucun livre puiſſe donner, tandis que les notions que ces peuples avoient ſur cette matiere étoient ſi vagues & des rêveries ſi palpables qu'on ne peut dire que ce fuſſent pour eux des articles de foi & encore moins qu'ils en euſſent des connoiſſances certaines.

Puis donc que ceux qui n'avoient aucune connoiſſance des Saintes Ecritures, ou qui n'y ajoutoient aucune foi, n'ont point eu des idées innées ſur les châtimens éternels de la vie future, & ne les ont point acquiſes ni par la raiſon ni par la révélation, cette notion ne pouvoit leur venir que de l'imagination ou de la fantaiſie; ou, ce qui eſt encore plus vraiſemblable, cette doctrine avoit été originairement inculquée à ces peuples par leurs guides & leurs légiſlateurs, qui profitant des craintes & de la crédulité auxquelles les hommes ſont ſi ſujets, ont inventé & répandu dans des vues particulieres des opinions dont eux-mêmes n'étoient nullement perſuadés.

Si quelqu'un prétendoit que la croyance des châtimens éternels ait été transmiſe par tradition à des peuples qui ne la tenoient point des Ecritures Saintes, on pourra demander d'où ceux qui dans l'origine ont répandu cette opinion la tenoient-ils eux-mêmes? Et ſi l'on ne peut prouver qu'ils l'euſſent reçue par une révélation divine, on ſera obligé de convenir que cette opinion n'a que l'imagination ou la fourberie pour baſe.

En ſuppoſant que l'Ecriture Sainte annonce aux hommes des châtimens éter-

nels dans une vie future, & en admettant ce fait comme une vérité incontestable, ne pourroit-on pas demander comment les auteurs de l'Ecriture ont pu savoir qu'il existoit de tels châtimens? On ne manquera pas de répondre que c'est par *inspiration*, c'est-à-dire par une révélation intérieure, vû que ce n'est que de cette maniere qu'ils ont pu acquérir une pareille connoissance: dans ce cas la connoissance qu'ils en ont eue étoit absolument certaine; mais ceux qui n'ont point été favorisés d'une pareille inspiration ou révélation interne, sont obligés de s'en rapporter à d'autres, ce qui est bien éloigné de pouvoir produire en eux une connoissance assurée, une certitude entiere; bien plus, la partie la plus considérable du genre humain n'a aucune connoissance du récit de ces Inspirés: cependant tous les hommes ne sont-ils pas tout aussi intéressés à s'assurer de la réalité des châtimens éternels que les Ecrivains de la Bible pouvoient l'être? On ne peut en douter. Comment se fait-il donc que tous les hommes n'en ont pas la même certitude? Le Tout-Puissant n'auroit-il donc pas pu donner directement à tous les hommes cette connoissance comme il a fait à un

petit nombre d'entre eux chargés de la communiquer aux autres? Comme tous les hommes étoient également intéreſſés à ſçavoir à quoi s'en tenir ſur les châtimens éternels, pourquoi ne le pas communiquer immédiatement, c'eſt-à-dire ſans le miniſtere ou l'entremiſe des hommes, à tous les êtres de l'eſpece humaine?

Eſt-ce bien-là la conduite d'un Etre infiniment ſage, infiniment bon, infiniment puiſſant? que dis-je! cette conduite eſt-elle auſſi ſenſée que celle que pourroient tenir des hommes foibles & remplis d'imperfections? Dans tous les gouvernemens, lorſqu'on fait des loix qui décernent des châtimens contre les infracteurs, ne prend-on pas les moyens les plus efficaces pour publier & faire connoître ces loix & ces châtimens, afin que chaque ſujet ſoit à portée de ſavoir les crimes dont il doit s'abſtenir, & les punitions qu'il riſque d'encourir? Si l'on ne prenoit point ces précautions, rien ne ſeroit plus injuſte que les châtimens des hommes. Nous devons donc conclure que la raiſon véritable pourquoi le juge équitable de l'univers, le créateur, le légiſlateur, le gouverneur du monde n'a point fait connoître à tous

les hommes qu'ils pouvoient encourir des châtimens éternels, c'eſt que jamais il n'a eu l'intention de leur infliger de pareils châtimens.

SECTION II.

Les hommes ne ſont les maîtres ni de leurs actions ni de leur façon de penſer.

EN ſecond lieu, ſi la juſtice & la gloire de Dieu exigeoient qu'il punît les pécheurs & les incrédules par des tourmens éternels, il n'eſt pas douteux que la juſtice & la raiſon exigeroient auſſi qu'il fût au pouvoir des uns de ne point pécher & au pouvoir des autres de n'être point incrédules.

Je ne m'arrêterai point ici à faire des recherches métaphyſiques pour ſavoir s'ils ont ce pouvoir, je ne me propoſe nullement de faire une diſſertation ſur le libre arbitre, matiere ſur laquelle on a beaucoup diſputé, ſans rien dire de raiſonnable ou de ſatisfaiſant; je me contente donc d'en appeller au bon ſens & à l'expérience; ils s'accorderont à nous

montrer que ſi les circonſtances qui déterminent les actions morales des hommes & leur croyance religieuſe ne dépendent point d'eux, l'on ne peut point dire que ces actions ou cette croyance ſont dans leur pouvoir. Mais pour peu que l'on réfléchiſſe on ſentira que ces circonſtances ne ſont nullement ſoumiſes au pouvoir des hommes; quelques exemples ſuffiront pour convaincre pleinement de cette vérité.

Un jeune homme eſt né de parens indigens & ſans mœurs; il apporte en naiſſant un penchant très-décidé pour le vice; on lui donne dans ſon enfance des liqueurs fortes & ſpiritueuſes propres à enflammer ſes paſſions & à éteindre ſa raiſon. Auſſitôt que cet enfant eſt capable de commettre des actions bonnes ou mauvaiſes, au lieu de l'exciter à bien faire on l'inſtruit à commettre le mal; on lui apprend ſur-tout à filouter; s'il s'en acquitte avec adreſſe, il ſe voit loué & récompenſé; ſinon, il eſt blamé & puni. Ce jeune homme ne vit jamais en ſociété qu'avec des êtres de ſa trempe ou même plus méchans que lui; ſa vie n'eſt qu'une longue ſuite de débauches & d'infamies; à meſure qu'il grandit, il ſe fortifie dans ſa méchanceté; de filou qu'il

étoit il devient voleur de grand chemin & finit par aſſaſſiner; que dirons-nous de lui? Etoit-il au pouvoir de ce malheureux de mener une vie plus honnête ou plus réglée? Dépendoit-il de lui de naître d'autres parens que les ſiens? A-t-il été le maître des circonſtances où il s'eſt trouvé placé, de fréquenter meilleure compagnie, de recevoir une éducation plus raiſonnable?

Un autre jeune homme eſt placé en qualité de Page d'un Souverain; il vit à la Cour où il ne voit qu'orgueil, ambition, débauche, envie, diſſimulation, en un mot tous les vices déguiſés ſous les formes les plus ſéduiſantes; il s'apperçoit bientôt que la vertu & la piété, bien loin d'être eſtimées & récompenſées, ne ſont propres qu'à attirer le mépris, & que l'unique moyen de marcher à la fortune eſt de ſe livrer au vice. Comment eſt-il poſſible qu'un jeune homme, n'ayant continuellement que de pareils exemples ſous les yeux, puiſſe devenir modeſte, tempérant, ſincere, honnête homme, en un mot pieux & vertueux?

On pourroit rapporter une foule d'autres exemples qui prouveroient que tous les hommes ſont guidés dans leurs actions

morales par des circonſtances auſſi indépendantes d'eux ou de leur choix que les deux jeunes gens dont on vient de parler. Il n'eſt pas douteux que bien des gens qui ont joué des rôles déteſtables dans le monde, auroient été des hommes excellens ſi le ſort les eût placés dans d'autres circonſtances. La même bonté de caractere qui a ſouvent rendu des brigands & des voleurs très-fideles à leurs aſſociés dans le crime, très-intrépides dans les dangers, ſi elle eût été cultivée d'une façon convenable, & dirigée de bonne heure par une éducation honnête & vertueuſe, en auroit fait des amis ſûrs, des défenſeurs courageux de la patrie, ou même des martyrs de la Religion.

N'eſt-il donc pas évident que c'eſt le tempérament que la nature donne aux hommes, que ce ſont des accidens & des circonſtances entiérement indépendans de leur pouvoir & de leur volonté qui déterminent leurs actions & leur conduite vers le bien & vers le mal?

On dira, peut-être, que, ſi la conduite & les actions des hommes ſont ainſi déterminées par des circonſtances qui ne ſont point dans leur pouvoir, il ne ſeroit ni juſte ni raiſonnable de les punir

même en ce monde. Je répons que ſi les actions & la conduite des hommes ſont déterminées par des circonſtances, les châtimens doivent être mis au nombre de ces circonſtances; ces châtimens peuvent être & ſont très-efficaces pour empêcher de mal faire; ſemblables à des poids ils font pancher la balance; d'où l'on voit que ce ſentiment ne rend les châtimens de ce monde ni injuſtes ni déraiſonnables. Lorſque Zénon, fondateur de la Secte Stoïque, faiſoit battre ſon eſclave pour l'avoir volé, celui-ci crioit que ſa deſtinée l'avoit rendu voleur; ſurquoi ſon maître lui répondit: cela eſt très-vrai, Coquin! mais c'eſt ta deſtinée qui veut auſſi que tu ſois bien battu. A quoi Zénon auroit encore pu ajouter, il peut ſe faire que ta déſtinée veuille qu'à l'aide du châtiment tu ſois corrigé de l'envie de voler.

Puiſque l'éducation de la jeuneſſe, la compagnie que l'on fréquente, les impreſſions que l'on reçoit dans l'âge tendre contribuent tellement à faire embraſſer une conduite vertueuſe ou dépravée, c'eſt-à-dire à rendre les hommes heureux ou malheureux, combien n'eſt-il pas important d'élever les enfans dans les principes de la vertu & de leur

faire contracter de bonne heure des habitudes honnêtes? Un enfant peut-il avoir une plus grande obligation à ſes parens ou à ſes inſtituteurs que d'être ainſi éduqué? Ces parens & ces inſtituteurs peuvent-ils trouver une plus grande ſatisfaction que de voir les heureux effets de leurs ſoins bienfaiſans?

Examinons maintenant le ſecond point; c'eſt-à-dire prouvons que les circonſtances qui déterminent la croyance religieuſe des hommes ne ſont aucunement en leur pouvoir. Que tout homme ſe demande à lui-même s'il juge qu'il ait été moralement poſſible que ceux qui vivoient il y a deux mille ans à Athènes ou à Rome, ou dans tout autre pays que la Judée, dans un tems où le Paganiſme étoit la Religion univerſelle, ayent pu s'empêcher d'être des Payens? Qu'il ſe demande ſi un enfant né de parens Mahométans, & qui n'a peut-être jamais entendu parler d'aucune autre Religion que de celle de ſon Pays, ou qui aura été nourri dans la plus grande haine ou dans le plus profond mépris pour toutes les autres Religions dont on lui aura parlé, qu'il ſe demande, dis-je, ſi un tel homme peut faire autrement que d'être Mahométan? A l'égard de ceux qui ſont

nés & qui ont été élevés dans les Pays où l'on enſeigne la ſeule Religion que nous regardons comme vraie, en ſuppoſant que quelques-uns d'entre eux, après avoir mûrement conſidéré les choſes, après avoir fait les recherches les plus exactes, les plus impartiales, de la meilleure foi du monde, avec le deſir le plus ſincere de découvrir la vérité, vinſſent à douter ou à rejetter quelques articles de foi que quelques hommes regardent comme eſſentiels, ſeroit-il compatible avec la juſtice que ces perſonnes fuſſent pour cela condamnées à être éternellement miſérables? Non, ſans doute; il n'y a que des hommes en qui l'intérêt ou un fanatiſme aveugle ont anéanti toute idée d'équité, qui puiſſent prêcher ou admettre une pareille doctrine.

SECTION III.

L'éternité des châtimens de l'autre vie eſt incompatible avec la bonté & la juſtice de Dieu.

S'IL dépendoit de tous les hommes d'être vertueux & de croire tous les articles de la vraye foi, il reſteroit encore une grande queſtion à décider; en effet il faudroit examiner s'il ſeroit équitable que des hommes fuſſent éternellement tourmentés de la façon la plus barbare, ſoit parce qu'ils n'ont pas cru, ſoit parce qu'ils ont commis des fautes temporelles, ſurtout lorſqu'il ne pourroit réſulter aucun bien de leurs ſupplices rigoureux.

Que l'on écarte le préjugé pour conſulter la raiſon; que l'on conſidere la nature des choſes, que l'on réfléchiſſe à la bonté & à la juſtice de Dieu pour décider la queſtion. En vérité quand les hommes prétendent que la juſtice demande que la Divinité puniſſe éternellement les pécheurs & les incrédules, il eſt évi-

dent qu'ils ne ſçavent ce qu'ils diſent ; en effet nous ſçavons que punir ſans un but utile, punir avec une ſévérité disproportionnée à la faute ou à ce que la néceſſité exige, ne peut être que l'effet de la vengeance & de la cruauté & non de l'équité : ainſi prétendre que la Divinité punit de cette maniere, c'eſt évidemment blaſphêmer. Comment Dieu pourroit-il placer ſa gloire à punir ainſi ſes créatures, les foibles ouvrages de ſes mains ? Il faut aſſurément que ceux qui prétendent que la gloire de Dieu l'exige ne voyent ni toute l'abſurdité ni l'impiété de cette doctrine.

En effet les hommes parlent ſans ceſſe de la gloire de Dieu ſans jamais pouvoir s'en faire aucune idée véritable ; s'ils étoient capables de juger en quoi cette gloire conſiſte & de s'en faire des notions raiſonnables, ils ſentiroient qu'elle ne peut conſiſter que dans ſa bonté, ſa ſageſſe & ſa toute-puiſſance, en un mot dans la faculté illimitée de communiquer le bonheur à ſes créatures. Des hommes abominables tels qu'un Muley-Iſmaël, un Kouli-Kan, un Attila peuvent bien avoir placé leur gloire à faire des malheureux, mais c'eſt évidemment la plus grande des folies & la plus grande

des

des impiétés que d'attribuer à Dieu le caractere de ces Tyrans abominables.

On nous dit en ſecond lieu pour confirmer la doctrine odieuſe de l'éternité des peines qu'elle a été adoptée par un grand nombre d'hommes éclairés & de profonds Théologiens. Nous en conviendrons aiſément ; mais nous dirons qu'il peut ſe faire que bien des gens ayent enſeigné cette doctrine ſans en être eux-mêmes perſuadés, & que les uns l'ont fait dans de bonnes vues, & d'autres dans des vues fort dangereuſes, comme nous l'avons déjà fait obſerver.

Quoi qu'il en ſoit, nous ne pouvons douter que de très-grands hommes ne puiſſent tomber dans de très-grandes erreurs, & qu'il ne ſoit ſouvent plus difficile de les en faire revenir que les gens du commun. Cependant je ſerois bien tenté de croire que le nombre des grands hommes qui ſont tombés dans l'erreur de croire à l'éternité des peines n'eſt pas ſi grand qu'on paroît communément le ſuppoſer.

Un célebre Théologien de notre Pays, (le Docteur Warburton) s'eſt efforcé de prouver que les anciens Philoſophes eux-mêmes qui étoient *Théiſtes*, n'ont point cru le dogme de l'autre vie ni les peines

& les récompenſes futures, quoiqu'ils fuſſent perpétuellement occupés à inculquer cette doctrine au peuple. Voici comment il s'exprime. „ Après avoir „ lu leur hiſtoire, examiné leur caractere, peſé leurs écrits avec toute l'attention dont j'étois capable, il me „ parut évident que ces hommes ne „ croyoient aucunement un état futur, „ ni les châtimens & les récompenſes de „ l'autre vie, quoiqu'ils répandiſſent adroitement ce dogme dans la ſociété." ..... Il dit ailleurs : „ j'entreprends de prouver qu'aucuns des „ anciens Philoſophes n'ont cru aux châtimens & aux récompenſes de la vie „ future"..... Il ajoute : „ les anciens ſages ont regardé comme très-„ légitime & comme utile au bien public de dire une choſe, tandis qu'ils en „ croyoient une autre." (6) Il y a toute apparence que quelques ſages modernes & qu'un grand nombre de Théologiens Chrétiens ont penſé de la même façon, tantôt en vue du bien public, mais plus ſouvent encore en vue de leurs intérêts particuliers.

On conviendra néanmoins que de très-

(6) Voyez *The divine Legation of Moſes*, vol. I pag. 318. 320. 321.

grands hommes, & ſurtout de ſavans Théologiens, ont enſeigné la doctrine des châtimens éternels, & que pluſieurs d'entre eux en ont été réellement perſuadés; on peut mettre dans ce nombre le célebre Tillotſon, à qui nous ſommes redevables d'un Sermon *ſur l'éternité des tourmens de l'Enfer*. Je ne déciderai point ſi cet excellent Prélat n'étoit pas trop ſage, trop éclairé, trop *humain* pour ajouter foi à une pareille doctrine, & s'il ne l'enſeignoit pas uniquement, comme il le dit lui-même, parce qu'il la jugeoit très-propre à mettre un frein aux crimes. (7) Il eſt certain que ce grand homme s'efforce de la prouver; cependant il rapporte en même tems pluſieurs objections qui ſemblent rendre cette doctrine très-douteuſe. Il dit, par exemple, que les peines éternelles ſont incompatibles avec la bonté & la juſtice divine; il ajoute que „ l'on a ſouvent „ eſſayé de répondre à cette difficulté, „ mais que jamais on ne l'a fait d'une „ maniere claire & ſatisfaiſante." Il

(7) Je me ſers ici de l'épithete d'*humain* en l'appliquant à ce grand Prélat, parce que comme je l'ai dit ailleurs (dans le traité de la Cruauté Religieuſe) une des principales raiſons qui font que quelques hommes croient que Dieu eſt cruel, c'eſt qu'ils ſont eux-mêmes cruels & méchans.

rapporte une des réponſes faites à cette objection que le lecteur trouvera dans ce Sermon 35. Mais il convient qu'elle eſt plus ſubtile que ſolide, quand on vient à l'examiner de près. On en pourroit dire tout autant de toutes les autres & même de la ſienne propre, ſur laquelle ce Prélat paroît inſiſter; en effet après tout il reconnoît que „des ſupplices é-„ ternels ſont d'une rigueur ſi terrible, „ que nous avons bien de la peine à di-„ re comment on pourroit les concilier „ avec la juſtice & la bonté divine." Malgré cet aveu il entreprend de prouver que les châtimens éternels des pécheurs dans l'autre monde ſont formellement annoncés dans les Saintes Ecritures. Voilà ce qui arrive très-ſouvent; quand les hommes trouvent que la raiſon leur eſt contraire, ils ont recours à l'autorité: Qu'ils nous diſent s'ils comptent par là faire beaucoup d'honneur à l'autorité qu'ils alleguent. Quoi qu'il en ſoit, ce Prélat paroît convaincu que cette doctrine eſt formellement annoncée dans les Saintes Ecritures; cependant ce Théologien ſi modéré ſemble reconnoître que l'exécution d'une loi ſi rigoureuſe ſeroit totalement incompatible avec les perfections eſſentielles à la

nature divine, & desirer très-fort d'y trouver quelques restrictions. „Au reste, dit-il, celui qui menace conserve „ toujours dans ses mains le droit de „ pardonner, & n'est obligé de mettre „ ses menaces en exécution qu'autant „ que l'exige le plan de son gouvernement: sans faire tort à ceux qu'il a „ menacés, il peut adoucir le châtiment „ & remettre la portion qu'il lui plaît „ des punitions qu'il avoit annoncées." Cela peut être vrai, quand il s'agit des hommes, mais est-il rien de plus incompatible avec un Dieu véridique que de menacer de châtimens qu'il n'a pas dessein d'infliger? Que l'on prouve seulement que Dieu a menacé, & nul homme sensé ne doutera de l'exécution de ses menaces: le cas seroit bien différent si c'étoit par hazard l'homme qui eût eu l'effronterie de menacer au nom de Dieu.

Cela peut nous faire sentir que la réponse de Tillotson n'est qu'un vrai subterfuge, indigne de sa candeur ordinaire. A quoi ne s'expose-t-on pas quand on s'obstine à prouver une doctrine totalement contraire à la raison, & peut-être même aux sentimens de son propre cœur! cependant à la fin la force de la

vérité l'emporte ; notre Prélat, peu de lignes après ce paſſage remarquable, reconnoît que „ nous devons nous tenir aſ„ ſurés que Dieu jugera le monde avec „ équité, & s'il trouve qu'il ſoit in„ compatible, ſoit avec ſa juſtice, ſoit „ avec ſa bonté, qu'il connoît mieux „ que nous, de punir éternellement les „ pécheurs, nous devons croire qu'il ne „ le fera point ; il n'eſt pas croyable d'un „ autre côté qu'il ait pu menacer les „ pécheurs d'un châtiment qu'il ne pour„ roit point exécuter ſur eux." Que le lecteur juge après cela ſi dans ce paſſage le Prelat ne ſemble pas douter & des menaces & de l'exécution des châtimens éternels.

Quoi qu'il en ſoit, paſſons à notre troiſieme article, c'eſt-à-dire, examinons s'il eſt vrai que les Saintes Ecritures annoncent formellement des châtimens éternels. Les Théologiens eux-mêmes, ainſi que beaucoup de Savans, ne ſont point d'accord là-deſſus ; leurs ſentimens ſont partagés ſur cet article ainſi que ſur bien d'autres de l'Ecriture. Quelques-uns ſuppoſent que les mots *pour toujours* & *éternel* peuvent être pris & ſont ſouvent employés pour déſigner un tems limité ; d'autres s'obſtinent

à ſoutenir que dans les paſſages, ſurtout quand il s'agit de châtimens, ces mots doivent ſe prendre à la lettre & dans un ſens illimité. Le Docteur Tillotſon s'eſt déclaré de cet avis, il rapporte même les raiſons qui l'y déterminent. Mais en ſuppoſant pour un moment, ſans vouloir pourtant le reconnoître, que ces châtimens ſoient clairement annoncés dans l'Ecriture, il s'élevera ſur le champ une queſtion pour ſçavoir ſi toutes les parties de ces Ecritures ont été dictées par la Divinité, ou s'il y en a quelques-unes qui n'ayent point été inſpirées? Si l'on penche vers ce dernier ſentiment, ne pourroit-il pas ſe faire que les paſſages qui contiennent les menaces dont nous parlons fuſſent du nombre de ceux qui n'ont point été inſpirés, & ne duſſent par conſéquent être regardés que comme des opinions particulieres? Au reſte la queſtion pour ſçavoir ſi l'Ecriture en totalité ou ſeulement en partie eſt d'inſpiration divine, a été plus d'une fois très-vivement agitée.

SECTION IV.

Si tous les paſſages contenus dans la Bible ont été inſpirés par la Divinité.

PLUSIEURS d'entre les anciens Théologiens du Chriſtianiſme, ainſi que le plus grand nombre de nos plus ſçavans Modernes (†) ont cru poſitivement que non ſeulement pluſieurs paſſages particuliers, mais même pluſieurs livres entiers n'ont point été inſpirés par la Divinité.

Euſebe dans ſon HISTOIRE ECCLESIASTIQUE *Livre* III. *Chap.* 25. dit que l'Epitre de St. Jacques, l'Epitre de St. Jude, la ſeconde Epitre de St. Pierre, la ſeconde & la troiſieme de St. Jean n'étoient point univerſellement reconnues de ſon tems; après avoir fait mention de pluſieurs livres faux & ſuppoſés, tels que *les Actes de St. Paul*, le livre du

(†) Voyez entre autres Jean Le Clerc, *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſt. crit. du Pere Simon.* Lettres XI. & XII. Elles renferment un mémoire très-curieux ſur l'inſpiration des livres ſacrés.

Paſteur, la *révélation de St. Pierre*, l'Epitre de St. Barnabé, & les *Inſtitutions Apoſtoliques:* il ajoute „l'on peut encore „ placer au même rang l'Apocalypſe de „ St. Jean, que pluſieurs otent du nombre des livres ſacrés, tandis que d'autres penſent qu'on doit l'y laiſſer." (*)

Le même Euſebe nous rapporte au ſujet de cette Apocalypſe ce qu'en diſoit Denis Evêque d'Alexandrie; voici comment il s'exprime. „Quelques-uns „ de ceux qui ont vécu avant nous ont „ abſolument rejetté cet ouvrage, & „ l'ayant examiné Chapitre par Chapitre depuis le commencement juſqu'à „ la fin, ont fait voir qu'il n'y avoit ni „ bon ſens ni raiſon. Ils diſent encore „ qu'il eſt ſuppoſé même dans ſon titre, „ vû que ce livre n'a point été fait par „ Jean, & qu'on y trouve trop de traits „ d'ignorance pour qu'il ſoit révélé. Ils „ nous aſſurent que ce livre n'a été „ compoſé par aucun des Apôtres, ni „ par aucun des Ecrivains ſacrés de l'Egliſe; que c'eſt une pièce ſuppoſée „ ou une fourberie de Cérinthe, qui

(*) Voyez le *Diſcours hiſtorique ſur l'Apocalypſe par Mr. Abauzit*, ouvrage rempli de recherches curieuſes, & très-propre à donner une juſte idée de la vaſte érudition de ſon ſavant auteur.

„ s'étant fait chef de Secte, emprunta „ le nom de Jean pour autoriſer ſes pro- „ pres extravagances."

Tels ont été les ſentimens de quelques anciens Chrétiens au ſujet de quelques livres des Ecritures. A l'égard des Sçavans & des Théologiens modernes, voici comment Grotius s'explique. „J'ai „ fait voir, dit-il, que tous les ouvra- „ ges contenus dans le Canon des Hé- „ breux n'ont point été dictés par l'Es- „ prit Saint." Il obſerve ailleurs qu'il n'étoit pas beſoin que les faits hiſtoriques fuſſent dictés par le Saint Eſprit. „ Si St. Luc, dit-il encore, eût écrit „ ſes livres par l'inſpiration divine, il „ auroit préféré de fonder ſa propre au- „ torité ſur cette inſpiration plutôt que „ ſur le témoignage de ceux dont il „ nous parle; d'ailleurs en écrivant les „ choſes qu'il avoit vu faire à St. Paul, „ il n'avoit aucun beſoin d'être inſpiré." Vid. *Grotii Opera* tom. IV. page 672.

Le ſçavant Archevêque Tillotſon dit „ que l'on eſt fondé à croire que Moy- „ ſe a pu écrire l'hiſtoire de ſes pro- „ pres actions ainſi que de celles dont il „ a été témoin ſans une révélation im- „ médiate; que Salomon, à l'aide de ſa „ ſageſſe naturelle ou acquiſe, a pu don-

„ ner les belles leçons contenues dans
„ ſes *Proverbes*; que les Evangéliſtes ont
„ pu écrire ce qu'ils avoient vu & en-
„ tendu, ou ce qui leur avoit été dit
„ par d'autres comme fait St. Luc, ſans
„ une aſſiſtance immédiate de la Divini-
„ té. En effet il paroît évident que
„ des hommes n'ont pas eu beſoin des
„ ſecours d'une révélation immédiate
„ pour écrire ce qu'ils penſoient & ce
„ qu'ils ſçavoient par eux-mêmes; la
„ preuve qu'ils l'ont fait, c'eſt que les
„ Evangéliſtes en rapportant les diſ-
„ cours de Jéſus-Chriſt ſont bien éloi-
„ gnés d'être d'accord dans les expreſ-
„ ſions.....Cependant ſi leurs mots
„ & leurs expreſſions euſſent été dictés
„ par le Saint Eſprit ils auroient dû être
„ parfaitement d'accord. En effet quand
„ St. Luc differe de St. Mathieu en
„ rapportant les diſcours de Notre Sei-
„ gneur, il eſt impoſſible que tous deux
„ rapportent exactement ſes paroles &
„ ſes expreſſions." Voyez les *œuvres de Tillotſon*. vol. III. pag. 449.

Le Docteur Midleton nous dit que
„ comme il eſt néceſſaire de croire en
„ gros que les Saintes Ecritures ont été
„ divinement inſpirées, il eſt tout auſſi
„ néceſſaire, d'après l'évidence des faits

„ & des préceptes contenus dans ces
„ mêmes Ecritures, de faire quelques
„ exceptions à cette régle générale, &
„ de ne point ſoutenir obſtinément, com-
„ me font quelques perſonnes, que cha-
„ que mot, chaque phraſe, chaque ré-
„ cit, chaque hiſtoire ou même que
„ chacun des livres que nous regardons
„ comme canoniques, ont été dictés par
„ la Divinité..... Voilà, ajoute-t-
„ il, à quoi je crois devoir m'en tenir
„ & j'oſe affirmer que ni la religion ni
„ la raiſon ne nous obligent de croire
„ que tout dans les Saintes Ecritures ſoit
„ abſolument inſpiré, ou que tous les
„ paſſages qui s'y trouvent ayent été
„ dictés par l'Eſprit Saint."

Nous voyons donc clairement que ces pieux Théologiens eux-mêmes n'ont pas fait difficulté de s'expliquer de la façon la plus claire ſur cette matiere; beaucoup d'autres ont penſé de même, ils ont cru que non ſeulement des paſſages, mais encore des livres entiers des Ecritures n'ont point eu le Saint Eſprit pour auteur. Pour confirmer le ſentiment de ces ſçavans perſonnages, & pour ſçavoir à quoi s'en tenir, il paroît que l'on n'a rien de mieux à faire que d'examiner ſans préjugé quelques endroits de l'Ecriture.

Dira-t-on, par exemple, que l'auteur de l'Eccléſiaſte fût divinement inſpiré quand en parlant de l'état des enfans des hommes il dit: „ J'ai penſé dans mon „ cœur ſur l'état des hommes que Dieu „ les en éclairciroit & qu'ils verroient „ qu'ils ne ſont que des bêtes: car ce qui „ arrive aux hommes & ce qui arrive „ aux bêtes eſt la même choſe; telle „ qu'eſt la mort des uns, telle eſt la „ mort des autres; ils ont tous un mê- „ me ſouffle, & l'homme n'a point d'a- „ vantage ſur la bête, car tout eſt va- „ nité; tout va en un même lieu, tout „ a été fait de pouſſiere & tout retourne „ dans la pouſſiere." Voyez *Eccléſiaſte* Chap. 3. vers. 18. 19. 20. Peut-il y avoir rien de plus déciſif contre l'exiſtence d'une autre vie que ces paſſages? Eſt-il rien de plus propre à dégrader l'eſpece humaine que ce qui eſt dit ici de ſon ſort à venir?

David étoit-il inſpiré par l'eſprit d'un Dieu clément & miſéricordieux lorſqu'il prononçoit des imprécations inhumaines contre ſon ennemi & ſes enfans? „ Quand, dit-il, il ſera jugé qu'il ſoit „ condamné: que ſa priere tourne en pé- „ ché: que ſes enfans ſoient errans & „ réduits à la mendicité: qu'il n'y ait

„ perſonne qui lui montre de la pitié: „ que perſonne ne prenne ſoin de ſes en„ fans orphelins." *Pſeaume* 190. verſ. 7. 10. 12. Ce Prophête parle ſur le même ton dans tout ce Pſeaume.

Que dirons-nous de la façon dont la création de l'homme eſt rapportée dans la Genèſe, & de la raiſon pour laquelle il fut privé de l'état heureux qui lui avoit été originairement deſtiné? Suivant l'opinion commune, réputée la plus orthodoxe, Dieu le condamne à des maux éternels pour avoir mangé d'une pomme! En examinant ce récit avec impartialité, nous pourrions peut-être nous convaincre que même ce paſſage de l'Ecriture que l'on a rendu ſi important, & duquel on a fait dépendre de ſi grandes choſes, pris dans un ſens littéral, comme le veulent preſque tous les Théologiens, porte des caracteres qui prouvent qu'il n'a pu être divinement inſpiré.

Voici en peu de mots ce qui eſt dit dans le ſecond & le troiſieme Chapitre de la Genèſe: que Dieu forma l'homme *du limon de la terre*; que néanmoins il le fit *à ſon image*; qu'il le créa mâle & femelle: que Dieu planta un jardin dans lequel il plaça l'homme; qu'il lui prit

une côte dont il forma la femme: qu'il permit à l'homme de manger de tous les fruits du jardin, excepté de ceux de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, faute dequoi il mourroit infailliblement; ce qui, ſelon nos Théologiens, ſignifie qu'il vivroit dans une miſere éternelle.

Avant d'aller plus loin, il ſe préſente ici une queſtion très-naturelle. Un homme rempli de bonté planteroit-il dans ſon jardin un arbre qui produiroit des fruits agréables mais empoiſonnés, ou ſe contenteroit-il de défendre à ſes enfans d'en manger, en leur diſant qu'ils mourront s'ils oſent y toucher? Au contraire, s'il ſçavoit qu'il y eût un tel arbre dans ſon jardin, n'auroit-il pas l'attention de le faire abbattre ſur le champ, ſur-tout ſachant très-bien que ſans cette précaution ſes enfans ne manqueroient pas de ſe faire périr en mangeant de ſon fruit, & d'entraîner leur poſtérité dans la miſere?

Continuons encore à examiner ce récit. Nonobſtant cette défenſe de manger du fruit de l'arbre de la ſcience du bien & du mal, & malgré le châtiment terrible attaché à la déſobéiſſance, le ſerpent qui étoit le plus ruſé des animaux, ſe met à diſcourir avec la femme & la ſéduit au point qu'elle cueille

du fruit, en mange, & en fait manger à ſon mari.

Après qu'ils eurent commis ce crime ſi affreux & dont les ſuites devoient être ſi fatales, ou, comme un célebre Théologien l'a dit, après avoir *pillé un clos*, (8) ils entendirent la voix de Dieu qui ſe promenoit dans le jardin pour prendre le frais; & alors Adam auſſi bien que ſa femme ſe cacherent ſous les arbres du jardin pour ſe ſouſtraire aux yeux du Seigneur. Cependant Dieu les découvrit & prononça une ſentence contre le ſerpent, la femme & le mari; mais comme Adam & Eve étoient nuds à l'exception des feuilles de figuier dont ils avoient caché leur nudité, Dieu prit ſoin lui-même de leur faire des habits.

C'eſt ainſi que l'homme ſe trouva déchu de l'état heureux que Dieu lui avoit deſtiné, après en avoir joui très-peu de tems, comme on peut le préſumer; mais l'opinion la plus univerſellement reçue & qu'on enſeigne c'eſt qu'en conſéquence de cette faute l'homme, & ſa poſtérité, qui n'y avoit pourtant point eu de part,

(*) Voyez le Tome XII. des *œuvres du Dr. Swift.* pag. 296.

part, furent condamnés à des châtimens éternels & infinis.

Dépouillons-nous pour un instant de toute prévention ; dégageons nos yeux de tous les nuages dont les mots pompeux de *saint* & de *sacré* sont capables de les couvrir : examinons cette histoire de la création & de la chute de l'homme, dont la lettre a été abandonnée d'un grand nombre de sçavans Théologiens & même de Peres de l'Eglise, qui l'ont regardé comme une fable ou une allégorie, ce qui est assurément bien moins étrange que de voir un seul homme de sens l'admettre & la défendre comme une histoire véritable.

Philon, Juif très-sçavant, dit qu'il faut être d'une simplicité bien grossiere pour imaginer que Dieu ait réellement employé six jours de travail pour la production des choses. Son sentiment est suivi par Origene, St. Ambroise, St. Augustin & beaucoup d'autres. „ Quel „ est l'homme de bon sens, dit Origene, qui croira que le premier, le se„ cond & le troisieme jour ayent pu „ avoir lieu sans que le soleil, la lune & „ les étoiles eussent été créés? Qui est„ ce qui peut être assez extravagant pour „ croire que Dieu semblable à un jar-

„ dinier ait pu planter un jardin?" (il auroit pu ajouter: qui eſt-ce qui peut croire que Dieu ait fait le métier d'un tailleur?) „ Comment penſer qu'il ait pu „ y placer un véritable arbre de vie „ dont le fruit pût être goûté avec les „ deuts, & que la connoiſſance du bien „ & du mal pût être acquiſe en man„ geant d'un autre fruit?"

Les mêmes Docteurs regardent pareillement comme un conte puéril l'hiſtoire de la création du monde en ſix jours, & le Docteur Burnet prétend „ que Moyſe voulant conſacrer le „ ſeptieme jour au repos ou au *Sabbath* „ ſuppoſa que l'œuvre de la Création „ avoit duré ſix jours." *V. Archæolog. Philoſophic.* & les *œuvres de M. Middleton*, vol. II. pag. 126. 127.

Suppoſons que ce récit nous eût été tranſmis par un Hiſtorien ou par un Poëte payen, qu'en aurions-nous penſé? Ne l'aurions-nous pas regardé comme une fable très-bizarre ou comme une allégorie? ou ſi nous l'avions pris à la lettre, ne l'aurions-nous pas regardé comme un conte trop romaneſque, trop puéril, trop ridicule, trop dépourvu de vraiſemblance pour mériter aucune attention, ou pour être cru même par des Payens?

Un homme formé du limon de la terre & une femme tirée de l'une de ſes côtes! Un ſerpent qui parle à une femme dans un langage intelligible pour elle! Celle-ci n'en eſt point effrayée, elle ſe met à converſer tranquillement avec lui, & va promptement raconter la choſe à ſon mari! l'éloquence d'un reptile la détermine à déſobéir aux ordres formels de ſon créateur, qui va prendre le frais dans le jardin, & qui après avoir prononcé ſa malédiction les habille, puis les chaſſe du Paradis!

Quelque improbable que cette hiſtoire puiſſe paroître quand on la prend à la lettre ou ſi elle eût été rapportée par un Ecrivain du Paganiſme, ſon abſurdité n'eſt pourtant pas ce qu'elle offre de plus choquant: Dieu, la ſource de toute juſtice & de toute bonté, y eſt repréſenté comme permettant que ſa créature qu'il deſtinoit au bien-être, & pour laquelle il avoit créé le monde, fût ſéduite par une autre de ſes créatures, afin que l'homme & toute ſa race fuſſent plongés dans la plus profonde miſère; tandis que ſi Dieu eût voulu s'y oppoſer tout auroit été prévenu, & ſes vues bienfaiſantes pour l'homme n'auroient point été fruſtrées.

Il eſt vrai que quelques Théologiens, comme on l'a déjà remarqué, pour ſe débarraſſer des difficultés ſans nombre que préſente une hiſtoire ſi révoltante, ſont diſpoſés à la regarder comme une allégorie; mais en admettant même leur ſentiment, ſi l'on ſuppoſoit cette allégorie imaginée par un homme non inſpiré, ne ſembleroit-elle pas très-injurieuſe à la gloire de Dieu, & très-propre à nuire aux intérêts de la Religion? En effet elle nous montre la Divinité comme déroutée dans ſes projets & ne pouvant ſatisfaire le deſir qu'elle a de rendre ſa créature heureuſe dans l'état où elle l'avoit placée; une puiſſance oppoſée rend ſes projets inutiles, &, d'après cette allégorie, vient à bout d'anéantir les vues du Tout-Puiſſant! bien plus, Dieu eſt repréſenté comme expoſant l'homme à la tentation, tandis qu'un Etre qui ſçait tout devoit ſçavoir que l'homme ne pourroit y réſiſter, ce qui n'empêche pas un Dieu juſte de le condamner avec toute ſa poſtérité à des malheurs ſans fin pour avoir ſuccombé. En un mot l'intention d'un Dieu tout-puiſſant, qui vouloit rendre l'homme heureux pour toujours, eſt anéantie même avant d'avoir commencé à s'exé-

çuter, & les préparatifs immenſes qui avoient été faits pour cela ſont en un inſtant rendus parfaitement inutiles. Un Créateur rempli de ſageſſe & armé de la toute-puiſſance n'auroit-il pas dû prévoir & prévenir des effets ſi funeſtes?

Si cette relation de la création & de la chute de l'homme eût été préſentée par un Payen ou par un Mahométan, je demande en bonne foi ſi un Chrétien de bon ſens n'eût pas raiſonné de cette maniere? Quelle préſomption! quelle impiété! quel orgueil n'y a-t-il pas à repréſenter une créature abjecte, formée du limon de la terre comme ayant été faite à l'image & à la reſſemblance de Dieu, du créateur tout-puiſſant, incompréhenſible, infini de l'univers! à la reſſemblance d'un Dieu à qui ſuivant Iſaïe rien ne peut ſe comparer!

Nonobſtant cette diſparité, l'auteur de la Génèſe répete quatre fois en deux verſets que Dieu *créa l'homme à ſon image*. Eſt-il bien poſſible de regarder un tel blaſphême comme l'effet d'une inſpiration divine? (9) Si un Ecrivain entre-

(9) Un Théologien de notre pays qui s'eſt donné beaucoup de peines pour juſtifier ce paſſage étrange, rapporte à cette occaſion les notions ridicules de quelques Rabbins Juifs; il cite entre au-

prenoit de rendre compte de la création du monde, ſans pouvoir s'appuyer ſur aucune connoiſſance hiſtorique ou traditionnelle, vû que l'homme ne peut point dire ce qui s'eſt paſſé avant qu'il exiſtât; ou ſi un Ecrivain vouloit prédire des événemens futurs, il auroit, ſans doute, beſoin d'une révélation divine; mais un Ecrivain ne pourroit-il pas écrire un livre ſemblable à la Génèſe, ou un autre ne pourroit-il pas faire des prophéties prétendues ſans être inſpiré pour cela?

Avant de quitter ce ſujet de la création & de la chute de l'homme, je crois devoir joindre ici quelques extraits de l'*Archæologia Philoſophica* du Docteur Burnet, ouvrage qu'il dédia au Roi Guillaume III. pour faire voir que dans ce que j'ai dit là-deſſus je n'ai pas été plus loin qu'un Théologien très-célebre. En effet ce n'eſt point faire l'éloge d'un ſyſtême ſoit philoſophique, ſoit politique, ſoit religieux, que de dire qu'il n'eſt point fait pour ſoutenir un examen

tres un auteur qui là-deſſus s'écrie avec tranſport: *non homo ſum, ſed Deus quoniam natura immortalis ſum.* Notre Théologien avoue que, quoique l'expreſſion ſoit forte, elle ne laiſſe pas d'approcher de la vérité. Voyez *The doctrine of endleſs torments. By John Mand. pag.* 17.

rigoureux ; & quoi que puſſent prétendre des fanatiques, des hypocrites ou des ſtupides, il n'y a rien de plus ſcandaleux, de plus nuiſible à la vraie Religion, de plus préjudiciable à la ſociété, que d'empêcher ou de punir l'examen ; la perſécution en pareil cas détruit la liberté à laquelle tout homme doit prétendre, & par conſéquent elle eſt un attentat contre le genre humain.

Mais écoutons cet excellent auteur. „ Rien, dit-il, (†) n'égale la force de „ l'habitude & du préjugé ſur les eſprits „ des mortels ; voilà pourquoi les dé- „ tails très-courts que Moyſe nous don- „ ne ſur l'origine de l'homme & des „ choſes ſont reçus ſans examen & ſans „ difficulté ; cependant ſi nous avions „ trouvé la même doctrine dans tout au- „ tre Ecrivain, par exemple, dans quel- „ que Philoſophe Grec, dans un Rab- „ bin, dans un Théologien Mahométan, „ nous nous trouverions arrêtés à cha- „ que mot & chaque phraſe feroit é- „ clore pour nous une foule d'objec- „ tions..... Que dirions-nous d'une „ femme ſotte & ſans expérience qui ſe-

(†) Vid. *Burnet Archæolog. Philoſophic.* Lib. 2. Cap. 7. pag. 503. 506. 509. Edit. d'Amſt. ann. 1699. in 4°.

„ laiſſe tromper par un eſprit malin? „ N'auroit-on pas dû lui donner quelque ange tutélaire pour la garantir „ du piége? On nous dira, peut-être, „ que cette femme auroit dû prendre „ garde à ne point violer une loi dont „ la tranſgreſſion devoit être ſuivie de „ la mort. Mais la pauvre femme ſçavoit-elle ce que c'étoit que la mort? „ Elle n'avoit rien vu mourir, pas même une fleur."

On aſſure que tout ce qui arriva depuis „ la création du monde juſqu'à la „ chute de l'homme s'eſt paſſé en un „ jour ou même en une demi-journée, „ c'eſt ce jour même que l'Epouſe d'Adam, errante dans un jardin rencontre le ſerpent & ſe met à cauſer avec „ lui &c..... Cependant je ne puis ſoutenir l'idée que dans un eſpace ſi court „ tout ait été renverſé & mis en déſordre, & que la nature entiere qui venoit d'être arrangée ait pu être bouleverſée, même avant que le ſoleil eût „ achevé ſon cours pour la premiere „ fois. Dieu dit le matin que tout étoit bien, & le ſoir tout ſe trouve „ maudit & en déſordre. Quelle inconſtance dans les choſes humaines! „ L'ouvrage qui avoit exigé ſix jours

„ de travail du grand & du tout-puis-
„ ſant architecte du monde eſt ruiné
„ tout d'un coup par un reptile mépri-
„ ſable!"

„ N'eſt-il pas bien dur & bien cruel
„ de dire que Dieu ait puni & condam-
„ né le genre humain au malheur pour
„ une faute ſi petite commiſe par la lé-
„ géreté d'une femme? C'eſt pour ce-
„ la, ſans doute, que quelques-uns ſont
„ d'un ſentiment dont je ne ſerois pas
„ fort éloigné, que Moyſe n'a ſuppoſé
„ qu'un châtiment ſi rigoureux fut at-
„ taché à un crime ſi foible, que dans
„ la vue de faire obéir avec plus de reſ-
„ pect à ſes propres loix dans leſquelles
„ nous le voyons ſouvent punir avec la
„ derniere ſévérité des actions frivoles
„ ou indifférentes en elles-mêmes. En
„ effet quel téméraire pouvoit violer le
„ moindre des préceptes donnés de la
„ part de Dieu quand il ſçavoit que le
„ genre humain avoit été perdu pour
„ une pomme?"

Vers la fin de ce traité le Dr. Burnet dit: „ Comme nous ſommes Chrétiens,
„ nous adorons la Divinité ſuprême,
„ c'eſt-à-dire un Dieu dont le pouvoir
„ & la ſageſſe ſont infinis, un être infi-
„ niment parfait. Or pouvons-nous

„ dire qu'un être infiniment parfait ait „ pu faire des habits de peau pour en „ vêtir l'homme & la femme ? Il en „ eſt de même de beaucoup d'autres „ traits rapportés de l'être infiniment „ parfait à l'occaſion de ſa converſation „ avec Adam, la femme & le ſerpent. „ Ainſi attribuer à la Divinité quelque „ choſe d'indigne d'elle, c'eſt lui faire „ un outrage, c'eſt vraiment blaſphê- „ mer, ſur-tout quand on le fait à mau- „ vaiſe intention."

D'après les extraits qui viennent d'être rapportés, comment imaginer que ce ſçavant & pieux auteur ait pu croire qu'un ouvrage, rempli de notions ſi indignes de la Divinité, ait été inſpiré par l'Eſprit Divin ?

SECTION V.

D'après les Saintes Ecritures elles-mêmes tout ce qu'elles contiennent n'a point été divinement inſpiré.

D'APRÈS le ſentiment des Théologiens qui viennent d'être cités, il

y a dans la Bible un grand nombre de passages qui n'ont point exigé de révélation; il n'en étoit pas besoin pour rapporter des faits dont les Ecrivains avoient été les témoins oculaires, qu'ils avoient entendu raconter à d'autres, ou qu'ils tenoient par tradition. On peut dire la même chose des préceptes qu'ils donnent & des objets ordinaires de la vie. Par exemple, lorsque Saint Paul conseille à Timothée de cesser de boire de l'eau & d'user d'un peu de vin pour se fortifier l'estomac, ou quand le même Apôtre le prie de lui apporter (‡) son manteau qu'il avoit laissé dans la Troade, il est évident qu'il ne falloit point d'inspiration pour dire ces choses. De plus, pour prouver clairement que tout ce qui est contenu dans l'Ecriture n'a point été divinement inspiré nous en appellerons à l'Ecriture elle-même; voyons ce que l'un des plus célebres Ecrivains du nouveau Testament déclare formellement en plusieurs endroits.

L'Apôtre St. Paul qui, comme il le dit lui-même, n'étoit inférieur en rien

(‡) Conférez ici ce que dit Le Clerc dans son mémoire sur l'inspiration des livres sacrés inséré dans les *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande* &c.

aux plus grands des Apôtres, ne laiſſe pas de convenir dans un grand nombre de paſſages de ſes Epitres, (qui ne ſont pas la partie des Ecritures dont les Théologiens faſſent le moins de cas) qu'en pluſieurs occaſions il n'écrit pas par inſpiration; il reconnoît quelquefois que c'eſt lui-même qui parle & non le Seigneur; il dit que relativement aux vierges il n'a point reçu de commandement du Seigneur, qu'il ne fait que donner ſon propre jugement. Il convient qu'il parle ſouvent de lui-même d'une *façon inſenſée*, à la maniere des hommes; ſur quoi St. Jérôme obſerve que l'Apôtre prouve ce qu'il avance par les expreſſions baſſes qu'il emploie & par ſes raiſonnemens vulgaires & groſſiers qui pourroient offenſer les perſonnes éclairées. Eraſme nous apprend que le Cardinal Hugo étoit ſi éloigné de croire que toutes les parties de l'Ecriture fuſſent divinement inſpirées qu'en parlant d'un paſſage de St. Mathieu il le traite de menſonge & de diſcours d'un homme ivre.

On voit donc que d'après les Ecritures elles-mêmes nous ſommes obligés de reconnoître que tout ce qu'elles contiennent ne peut être regardé comme révélé

par la Divinité : ſi cela ne ſuffiſoit pas pour nous convaincre, les contradictions qui s'y trouvent mettoient la queſtion hors de toute diſpute. Il eſt vrai que cela peut faire naître une difficulte très-grande & même inſurmontable, lorſqu'il ſera queſtion de décider quelles ſont les parties inſpirées & celles qui ne le ſont pas ; il eſt probable que la crainte de cette difficulté a fait que pluſieurs Théologiens plus zêlés que ſçavans, ou plus ruſés que remplis de probité, ont ſoutenu opiniâtrément une fauſſeté ſi palpable que celle de prétendre que chaque mot, chaque virgule de la Bible étoient divinement inſpirés. Mais quelles que ſoient les difficultés qui peuvent en réſulter, la vérité ne peut être ni celée ni démentie ; les hommes dans leur conduite & leurs actions doivent avoir égard aux conſéquences, mais dans les diſcuſſions qui ont pour objet la recherche du vrai, à quoi toutes les diſputes doivent tendre, lorſque les principes ſont évidens, l'on ne doit jamais s'embarraſſer des conſéquences ; quand des principes ne ſeront point abſurdes ils ne nous conduiront jamais à des abſurdités ni à des contradictions ; ainſi nous n'avons rien de

mieux à faire que de nous laiſſer guider par la vérité.

Il eſt donc évident par les Ecritures elles-mêmes que tout ce qu'elles renferment n'eſt aucunement dû à la révélation divine ; les plus graves Théologiens en ſont convenus. Il n'eſt pas moins vrai que pluſieurs endroits de ces mêmes Ecritures ont pu être copiés d'une maniere fautive, mal traduits, falſifiés, interpolés, pris dans un ſens littéral, tandis qu'on auroit dû les prendre dans un ſens allégorique &c : mais au moins devons-nous être aſſurés qu'il eſt abſolument impoſſible que Dieu agiſſe ou parle d'une façon directement contraire à ſes attributs eſſentiels. Cela poſé, eſt-il rien de plus contraire à ſes attributs divins que l'idée qu'il punira ſes créatures par des tourmens éternels ? En peſant mûrement les choſes ne trouveroit-on pas qu'en s'efforçant de prouver cette doctrine odieuſe par l'Ecriture, on travaille plutôt à affoiblir ou à ruiner totalement qu'à établir l'autorité de l'Ecriture ?

SECTION VI.

La doctrine de l'éternité des peines n'eſt nullement propre à contenir les paſſions des hommes. (*)

ON dit en quatrieme lieu que la croyance des châtimens éternels eſt abſolument néceſſaire pour empêcher les hommes de ſe livrer à leur méchanceté, par conſéquent qu'elle fait partie des fondemens de la Religion, d'où l'on conclut qu'on ne doit pas la détruire. Mais comme je me flatte d'avoir déjà ſuffiſamment prouvé que cette doctrine eſt fauſſe, il s'enſuit qu'elle ne peut être auſſi utile que bien des gens voudroient le faire croire pour prévenir les vices, ni auſſi efficace que d'autres moyens qu'on pourroit employer avec bien plus de ſuccès. Au contraire il ſeroit aiſé de

(*) Conférez ici le livre de Mademoiſelle Huber *ſur l'état des ames ſéparées des corps*. Lettre 6. On y répond à cette objection, que le ſentiment de la non-éternité des peines de l'Enfer peut porter les hommes au relâchement & à la ſécurité.

faire voir que ce dogme eſt pernicieux à bien des égards, qu'il ne peut ſervir de baſe qu'à une mauvaiſe Religion; d'où l'on peut avec raiſon conclure qu'une pareille doctrine eſt de nature à pouvoir être légitimement attaquée par les honnêtes gens.

Ceux qui ont attentivement réfléchi ſur la nature humaine ſeront forcés de convenir que tous les dangers & les maux, quelque grands qu'ils puiſſent être, lorſqu'ils ſont éloignés, perdent beaucoup de leur pouvoir & paroiſſent moins à craindre, tandis que des dangers très-petits, quand ils ſont imminens ou préſens à nos yeux, produiſent ſouvent des effets prodigieux ſur nous. Il eſt très-évident que les châtimens prochains ſont bien plus efficaces & plus propres à détourner du crime que les châtimens éloignés. A l'égard des fautes ſur leſquelles les loix n'ont point de priſe, les hommes n'en ſont-ils pas bien plus efficacement détournés par les motifs de ſanté, de la décence, de la réputation & par d'autres conſidérations temporelles & préſentes qu'ils ont devant les yeux, que par la crainte de malheurs futurs & ſans fin qui très-rarement ſe préſente à leur eſprit, ou qui ne s'y préſente jamais que

que comme vagues, incertaines & faciles à éviter.

Je ne puis à cette occaſion m'empêcher de faire obſerver que comme les égards que l'on a pour ſa réputation ſont, ſur-tout pour les perſonnes bien élevées, un préſervatif puiſſant qui les empêche de ſe permettre des actions indécentes & criminelles, il ſeroit bien à ſouhaiter que ces actions fuſſent toujours fortement décriées & réputées déshonorantes. Si les Princes, les grands, les gens en place, les perſonnes qui compoſent la bonne compagnie daignoient conſidérer le bien qu'elles pourroient faire en rendant la vertu aimable, en la mettant en honneur, en rendant le vice odieux & mépriſable, l'on ne peut douter qu'il ne s'excitât une noble émulation entre les hommes; chacun deviendroit jaloux de l'eſtime publique, chacun voudroit ſe diſtinguer par des vertus utiles à l'eſpece humaine. Si les femmes les plus diſtinguées par leur eſprit, leurs agrémens, leur conduite, conſentoient à montrer du mépris pour tout homme vicieux & méchant & à l'exclure de leur ſociété, il eſt très-démontré qu'il en réſulteroit des biens infinis; ce ſeroit un moyen d'introduire dans le monde la plus u-

tile de toutes les modes.

Pour juger ſi la crainte des châtimens éternels & rigoureux de l'autre monde eſt plus propre à détourner les hommes du mal que celle des châtimens temporels & préſens du monde actuel, ſuppoſons pour un moment que la premiere de ces craintes ſubſiſtant univerſellement, la derniere fût entiérement écartée; dans cette ſuppoſition que d'affreuſes conſéquences ne s'enſuivroient-elles pas! L'univers ſeroit auſſitôt inondé de crimes; le foible & le timide deviendroient ſur le champ les victimes de l'audace & de la force. Mais en ſuppoſant que la crainte des châtimens éternels fût anéantie tandis que celle des châtimens viſibles demeureroit dans toute ſa vigueur, & tandis que l'on verroit ces châtimens s'exécuter immanquablement & univerſellement, on reconnoîtroit pour lors que ces derniers agiroient avec bien plus de force ſur l'eſprit des hommes & influeroient bien plus ſur leur conduite que les châtimens éloignés de l'avenir que l'on perd de vue dès que la paſſion éblouit.

L'expérience journaliere ne nous fournit-elle pas des preuves convaincantes du peu d'effet que la crainte des châtimens

de l'autre vie produit ſur beaucoup de ceux qui en ſont perſuadés ? Ne voyons-nous pas que ſouvent les perſonnes les plus déréglées n'ont jamais oſé douter de ce dogme terrible ? Les Portugais ſont généralement regardés comme très-ſcrupuleuſement attachés à ce qu'ils appellent religion ; ils paſſent pour les diſciples les plus dévots de la ſecte la plus ſuperſtitieuſe qui ſoit dans toute l'Europe ; par conſéquent en Portugal le peuple ſur-tout eſt très-éloigné d'avoir aucuns doutes ſur la réalité des tourmens de l'enfer ; cependant durant le dernier déſaſtre que ce royaume vient d'eſſuyer, des malfaiteurs profitant de la confuſion générale, & aſſurés de n'être point punis par la juſtice, n'ont pas laiſſé de commettre les crimes les plus abominables : le ſeul moyen que l'on pût oppoſer à leurs forfaits fut d'en exécuter quelques-uns ſur le champ, ce qui en impoſa aux autres & les empêcha de continuer à commettre des horreurs dont la crainte de l'Enfer n'avoit pu les détourner. (10)

(10) Au milieu des ravages & de la conſternation générale cauſée en 1755. par le tremblement de terre de Lisbonne, il ſe trouva des ſcélérats qui mettoient le feu aux maiſons pour avoir occaſion

Cela ne prouve-t-il donc pas évidemment que les bons effets produits par le dogme des châtimens éternels ſont très-rares & très-incertains? Nous allons voir que ſes mauvais effets ſont innombrables & très-ſûrs.

En effet une pareille doctrine donne néceſſairement à l'eſprit des idées fauſſes, indignes, révoltantes de la Divinité; elle remplit la vie d'amertume; il eſt très-probable qu'elle tend à endurcir les pécheurs & à les plonger dans le déſeſpoir; elle n'eſt propre qu'à les engager à bannir de leur eſprit des notions incommodes. Bien plus, une pareille doctrine eſt très-capable de porter à l'athéisme: bien des gens doivent trouver qu'il vaut mieux & qu'il eſt plus raiſonnable de croire qu'il n'exiſte point de Dieu que d'admettre un Dieu aſſez cruel pour ne créer le plus grand nombre des hommes qu'afin de les précipiter dans des malheurs éternels.

A l'égard de la prétention de ceux qui diſent que cette doctrine eſt un des principaux fondemens de la religion, cela peut être très-vrai d'une religion fauſſe,

de les piller & d'aſſaſſiner les propriétaires. La ſévérité du gouvernement fit promptement ceſſer ces excès.

mais ne peut être vrai de la religion véritable ; ce fondement eſt trop ruineux & trop mauvais pour élever rien de bon ſur lui. Comme la croyance d'un Dieu eſt la baſe de la religion, il faut que la croyance d'un Dieu rempli de perfections ſoit la baſe de toute vraie religion ; en effet ſi Dieu étoit un être méchant, il ſeroit inutile de lui rendre un culte & des hommages ; ou bien ſi l'on imaginoit des moyens de lui plaire ils devroient être cruels, méchans, ſanguinaires, en un mot conformes à l'être odieux que l'on prétendroit honorer.

Les Hottentots adorent un Dieu méchant qu'ils appellent *Toukoa* ; ils le regardent comme la ſource de tous les maux & des calamités : dès qu'ils craignent quelqu'événement fâcheux, ils lui immolent un bœuf ou une brébis, & ils emploient des cérémonies ridicules pour l'endormir & l'empêcher de leur faire du mal.

Pluſieurs peuples ſauvages d'Amérique croient que le monde eſt gouverné par deux grands eſprits dont l'un eſt bon & l'autre très-méchant ; ils rendent un culte à l'un & n'en rendent point à l'autre ; la raiſon qu'ils en donnent, c'eſt que le bon eſprit ne peut leur faire du mal,

tandis que le méchant leur en doit faire néceſſairement; ces pauvres gens ne s'apperçoivent pas que tout ce qu'ils pourront faire ne doit pas empêcher un eſprit eſſentiellement méchant de leur faire tout le mal dont ſa nature le rend capable; ils ne voient pas qu'un Dieu de cette trempe doit être inſenſible à la pitié, & qu'au contraire il doit trouver un grand plaiſir à les rendre malheureux & à ſe réjouir de leurs miſeres; ils auront beau l'invoquer, un Dieu pareil ne doit point être diſpoſé à faire ceſſer les peines qu'il veut leur infliger.

Une religion bonne & vraie peut-elle donc être fondée ſur la croyance que Dieu punira éternellement un nombre infini de ſes créatures & même qu'il ait pû rendre le ſalut impoſſible pour la plupart d'entre elles? Cependant une opinion ſi déteſtable n'eſt que trop répandue; & nous avons vu que bien des gens la prétendent fondée ſur l'Ecriture.

Tout homme ſenſé quand il eſt perſuadé de ces affreux principes, doit vivre dans la crainte continuelle d'un Etre qui peut le rendre éternellement miſérable: cela poſé, comment-eſt-il poſſible qu'il prenne du reſpect, de la confiance, de l'amour pour un Etre ſi terrible? Bien

plus, s'il dépend de cet Etre d'empêcher qu'il ne devienne malheureux, & s'il ne le fait pas, eſt-il même, dans ce cas, poſſible de l'aimer ou de prendre bonne opinion de lui? Si un fils s'imaginoit que ſon pere fût capable de le condamner à des tourmens cruels ou ne voulût pas l'exempter de les ſouffrir, auroit-il pour lui un reſpect ou un amour filial? Dieu n'eſt-il donc pas plus attaché à ſes créatures que le pere le plus tendre? Ces créatures ne ſont-elles pas en droit d'attendre bien plus de ſa bonté que des enfans de celle des parens les plus indulgens? N'eſt-ce pas la croyance où ſont les hommes que c'eſt de la bonté de Dieu qu'ils reçoivent tous les biens dont ils jouiſſent, que ce Dieu les conſerve & les protege, que c'eſt lui qui leur procurera par la ſuite le bien-être qu'ils attendent, qui ſert de fondement à la vraie religion?

S'il ſe trouve donc dans l'Ecriture quelques paſſages qui ſemblent annoncer que Dieu, cet être rempli de bonté, punira ſans fin ſes foibles créatures, c'eſt aux Théologiens à examiner ſi ces paſſages n'ont point été mal rendus, altérés, interpolés ou mal entendus. Quoi qu'il en ſoit, le ſçavant Auteur Midd-

leton n'a-t-il point eu raiſon de dire que „ c'eſt un principe conſtamment établi „ par tous les interpretes des Saintes E„ critures, que chacunes de leurs par„ ties doivent être expliquées de manie„ re qu'elles s'accordent avec la raiſon „ & avec les attributs eſſentiels de la „ Divinité, & que tout ce qui n'eſt „ point ſuſceptible d'être expliqué de „ cette façon, ne doit point être revê„ tu de l'autorité divine. Cela poſé, „ ajoute-t-il, il s'enſuit que les notions „ que nous nous formons de Dieu & de „ ſes attributs ne doivent point être ori„ ginairement puiſées dans les Ecritu„ res, mais dans la nature & dans la „ raiſon avant que de nous livrer à l'é„ tude des Ecritures, qui ſans cela pour„ roient ſouvent nous induire dans des „ erreurs très-dangereuſes." V. les *œuvres de Middleton* vol. II. pag. 123.

Ces erreurs ſont en effet très-funeſtes: c'eſt faute d'obſerver une régle ſi ſage & de puiſer dans la nature & la raiſon nos idées de la Divinité & de ſes attributs, & non de l'Ecriture, que les hommes ſont tombés dans l'erreur ſi groſſiere d'aſſigner à Dieu les paſſions les plus dangereuſes pour l'eſpece humaine, telles que la colere, la cruauté,

la jalousie, la vengeance, l'avarice, l'orgueil, la dureté &c. Il est évident que les Ecritures dans un grand nombre d'endroits lui attribuent ces qualités indignes & donnent des vices révoltans à l'Etre immuable & parfait dans lequel il est impossible qu'il y ait aucun des défauts inhérens à notre foible nature.

Si les hommes ne se formoient pas des idées absurdes & déraisonnables de la Divinité, ils ne la supposeroient pas cruelle, & s'ils ne la croyoient pas cruelle ils n'imagineroient pas qu'elle fût capable de les punir par des tourmens infinis, ou même qu'elle pût consentir que les ouvrages de ses mains fussent éternellement privés du bonheur.

Pour éluder la force de cet argument, les partisans du dogme de la damnation éternelle disent que le malheur des réprouvés n'est point en Dieu un châtiment arbitraire, mais que c'est une conséquence du péché & de l'ordre immuable des choses. Mais, leur demanderai-je, d'où sçavez-vous cela? Si vous prétendez que l'Ecriture vous en instruit, vous vous trouverez bien embarrassés quand il s'agira de le prouver; au moins est-il bien sûr que ce n'est pas la raison qui vous a enseigné ce dogme si dérai-

ſonnable. Permettez-moi donc de vous demander comment Dieu, ſans bleſſer ſa ſageſſe & ſa bonté, a-t-il pu former une créature, qu'il prévoyoit devoir agir d'une façon qui ſuivant l'ordre immuable des choſes la rendroit éternellement malheureuſe? Comme l'univers a été créé & eſt gouverné par un Etre infiniment puiſſant, infiniment ſage, infiniment bon, il faut abſolument que tout concoure à ſes vues & tourne au plus grand bien; or quel bien peut-il réſulter pour le tout ou pour le plus grand avantage de l'univers qu'aucune créature ſoit éternellement tourmentée?

Si la multitude des pécheurs, des infideles, des incrédules, étoit reellement deſtinée à ſouffrir des tourmens cruels & ſans fin, quel horrible ſcene de miſere pour la race humaine! des milliards d'hommes ſeroient impitoyablement ſacrifiés à des ſupplices infinis pour la cruauté & la durée! Ce ſeroit en effet pour lors que le ſort de l'homme, de l'être ſenſible, intelligent, raiſonnable ſeroit vraiment déplorable! Tant qu'il eſt dans ce monde ſa vie eſt remplie de traverſes & de peines; &, ſi l'on en croit quelques moraliſtes chagrins, ce n'eſt pas tout encore, il ne paroît être vous

ſur la terre que pour avoir occaſion de s'y damner ; il ſera forcé dans l'autre monde de vivre éternellement afin de pouvoir être éternellement infortuné !

Si c'eſt-là le ſort deſtiné à notre eſpece, Milton n'a-t-il pas eu grande raiſon de repréſenter Adam le premier homme diſant à Dieu : „lorſque je n'étois que „ limon t'ai-je prié, ô Créateur, de faire de moi un homme ? t'ai-je ſollicité „ de me tirer des ténebres ?..... Comme ma volonté n'a point eu de part à „ mon exiſtence il ſeroit plus équitable de „ me réduire en poudre ; je ſuis prêt à „ te rendre tout ce que j'ai reçu de toi. „ Incapable de remplir les conditions „ trop onéreuſes que tu m'impoſes pour „ obtenir les biens que tu promets & „ que je ne demandois point, n'eſt-ce „ pas aſſez de les perdre ? Pourquoi voudrois-tu y joindre encore des malheurs „ éternels ? Il paroît, ô grand Dieu, „ que ta juſtice eſt vraiment inexplicable !"

Elle ſeroit en effet inexplicable s'il étoit vrai que l'homme fût deſtiné à des tourmens ſans fin ; mais nous devons croire, comme nous l'avons très-clairement prouvé,

En premier lieu, que bien loin que la

juſtice & la gloire de Dieu exigent qu'il puniſſe les pécheurs & les incrédules par des tourmens éternels, ces châtimens ſeroient totalement incompatibles avec cette juſtice & cette gloire.

En ſecond lieu, que quoique de très-grands hommes & de profonds Théologiens ayent enſeigné cette doctrine, il eſt pourtant très-probable que pluſieurs d'entre eux ne l'ont point crue eux-mêmes, mais l'ont inculquée aux autres dans des vues particulieres; & d'ailleurs nous avons fait voir que quand même ils l'auroient crue de bonne foi, il n'eſt rien de plus ordinaire que de voir de très-grands hommes ſe tromper.

En troiſieme lieu, que de ſçavans Théologiens ne ſont nullement d'accord entre eux pour décider ſi cette doctrine eſt formellement annoncée dans les Ecritures, & que ſi quelques paſſages ſemblent favoriſer l'opinion de ceux qui s'imaginent que les châtimens éternels y ſont formellement annoncés, comme différentes parties de ces Ecritures n'ont certainement point été divinement inſpirées, l'on doit mettre dans ce nombre les paſſages où l'on trouveroit des opinions ſi contraires aux attributs eſſentiels de la Divinité, & qu'il n'y a point

d'autorité ſur la terre, pas même l'autorité infaillible de l'Egliſe univerſelle, point de conſentement unanime des hommes, s'il étoit poſſible, qui ſoient en droit de nous faire adopter une opinion ſi outrageante pour l'Etre infiniment parfait.

En quatrieme lieu, il eſt évident que cette doctrine n'eſt ni ſi utile, ni ſi néceſſaire, ni ſi efficace qu'on le prétend communément pour détourner les hommes de la méchanceté; un dogme ſi contraire à la bonté divine ne peut ſervir de baſe à une vraie religion, elle ne peut ſervir à fonder qu'une religion fauſſe & tyrannique faite pour accabler des eſclaves. Enfin l'on a prouvé que ce dogme abſurde avoit les conſéquences les plus fâcheuſes, vû qu'il n'eſt propre qu'à remplir la vie d'amertumes, de terreurs & d'allarmes, à faire concevoir des idées odieuſes de la Divinité, à conduire à l'Athéiſme.

Certes, ſi nous croyons que l'univers ait été créé & ſoit gouverné par un Etre, dont la puiſſance, la ſageſſe & la bonté ſont infinies, nous devons en conclure que tout mal abſolu doit être néceſſairement exclu de cet univers: or il n'eſt pas douteux que le malheur éternel de la

plus grande partie des êtres de l'eſpece humaine ſeroit un mal abſolu.

On répondra peut-être en diſant, n'éprouvons-nous pas tous les jours un grand nombre de maux tant phyſiques que moraux ? La choſe n'eſt pas douteuſe ; & voilà préciſément ce qui a fait croire à quelques gens que le monde étoit gouverné par deux Etres, l'un bon & l'autre méchant ; c'eſt même l'opinion commune de la plupart des Chrétiens, qui, même en renonçant de bouche à cette doctrine Manichéenne qu'ils traitent d'impie, ne laiſſent pas de croire le monde gouverné par deux (†) Etres qui s'en partagent l'Empire d'une façon très-inégale. Je dis *inégale*, vû que, d'après le grand nombre des réprouvés & le petit nombre des élus, il paroît qu'en admettant cette opinion inſenſée le Diable exerce ſur les hommes un pouvoir bien plus grand que Dieu lui-même. Cela ſoit dit en paſſant. (*)

Puiſque l'exiſtence du mal tant phyſique que moral, tout paſſager qu'il eſt dans ce monde, n'a pas laiſſé d'embarras-

(†) Voyez Bayle Diction. Crit. art. *Paulitiens* ; rem. H.

(*) Conférez ici ce que dit Bayle Diction. Hiſt. & Crit. art. *Xenophanes*, rem. E.

ser grandement les personnes les plus éclairées & les plus pieuses, quand elles ont voulu le concilier avec la puissance, la sagesse & la bonté divines, à plus forte raison combien seroit-il impossible de concilier un mal absolu & éternel dans l'autre monde avec ces attributs de la Divinité? Quel rôle infame fait-on jouer à Dieu en le supposant capable d'une telle barbarie!

Si Dieu est infiniment puissant, il auroit pu, s'il l'eût voulu, prévenir tout le mal; s'il est infiniment bon il ne permettra pas qu'il arrive aucun mal, & il n'infligera point de châtiment dont il ne résulte quelque bien; mais des supplices éternels, qui sont sans doute les plus grands des maux, ne peuvent produire aucun bien, d'où nous devons conclure que Dieu ne les infligera ni ne les permettra jamais. En effet un malheur éternel ne peut pas plus produire de bien que des ténebres éternelles ne peuvent produire la lumiere: à l'égard des maux temporels, nous pouvons supposer qu'ils se termineront par quelque bien, & c'est, peut-être, la seule supposition par laquelle on puisse les concilier avec la bonté de Dieu & avec son existence.

Si l'on demandoit comment il pourroit

ſe faire que le mal produisît le bien? Je répondrois qu'il eſt très-difficile de résoudre cette queſtion d'une façon ſatisfaiſante pour tous les cas, cependant pluſieurs exemples peuvent ſervir à l'éclaircir. C'eſt un mal que de couper un membre à un homme vivant, mais ſi l'on faiſoit cette opération pour conſerver la vie, elle deviendroit un bien. La douleur & la maladie ſont des maux, mais ſi, comme bien des gens le prétendent, une ſanté conſtante & un bien-être non interrompu ne donnent point un plaiſir auſſi ſenſible que la convalescence qui ſuit la maladie, il faudra convenir que ces maux produiſent un bien. D'ailleurs ces maux peuvent être des moyens de détacher l'homme de ce monde & de l'engager à le quitter avec moins de regrets. Bien plus, la mort même, que l'on regarde communément comme le plus grand des maux temporels, en la ſuppoſant l'entrée d'une meilleure vie, eſt un bien très-réel, au lieu qu'elle ſeroit le plus affreux des maux ſi elle nous conduiſoit à des ſupplices éternels.

Il eſt vrai que les exemples qui viennent d'être cités ſont empruntés des maux phyſiques; j'avoue que je ne ſçais com-

ment le mal moral peut être de quelque utilité ; cependant d'après la façon dont l'homme eſt conſtitué & circonſtancié, le mal moral paroît inévitable ; & ſi la choſe eſt ainſi, c'eſt une raiſon de plus pour croire que Dieu le pardonnera : on ſçait qu'Origene étoit dans l'opinion indulgente que, non ſeulement les méchans, mais les Diables eux-mêmes, finiroient par être heureux.

SECTION VII.

Conjectures ſur le ſort qui attend les hommes au ſortir de cette vie ; ils ne peuvent craindre d'être éternellement malheureux.

ON nous demandera, peut-être, s'il eſt à préſumer que les bons & les méchans ayent le même ſort dans la vie future. Avant de répondre à cette queſtion je crois qu'il eſt néceſſaire d'en faire une autre, & de demander s'il n'eſt pas poſſible, & ſi même il n'eſt pas probable que les bons ſeuls jouiront d'une autre vie ? Un des plus grands Philoſo-

phes de notre nation, & peut-être de toute autre, paroît avoir penché vers cette opinion.

Mr. Locke, dans son traité du *Christianisme raisonnable*, s'efforce de prouver que la peine encourue par Adam & sa postérité à l'occasion du péché originel, ne consiste pas, comme quelques-uns le prétendent, dans un état de tourmens, dans le feu de l'Enfer, mais consiste littéralement dans la mort. „ Il paroît, „ dit cet auteur, que c'est une étrange „ façon d'interpréter une loi claire qui „ demande à être énoncée dans les termes les plus précis, que de dire que „ par la mort il faut entendre une vie „ éternelle accompagnée de miseres! Si „ une loi disoit, pour vol tu seras condamné à la mort, quelqu'un pourroit-„ il entendre par-là, non qu'il perdra la „ vie, mais qu'il demeurera en vie dans „ des tourmens cruels? Un homme qui „ se verroit traité de cette maniere croi-„ roit-il que l'on en use équitablement „ avec lui? Pour moi j'avoue, ajoute-t-„ il, que par la mort je ne puis enten-„ dre que la cessation de la vie." Et plus loin il dit: „ l'immortalité & le bon-„ heur appartiennent aux justes, mais

„ l'excluſion du Paradis & la perte de „ l'immortalité ſeront la portion des pé„ cheurs."

Les Ecritures en beaucoup d'endroits ſemblent favoriſer cette opinion, & faire entendre que la mort priſe à la lettre, & non des malheurs éternels, ſera le partage des méchans; mais comme nous devons reconnoître que ces mêmes Ecritures ſemblent en d'autres endroits affirmer le contraire, il ſeroit inutile de les conſulter pour décider la queſtion. Cependant tâchons de faire voir que ſi l'Apôtre Paul, en diſant que Dieu a fait des vaſes à *honneur* & d'autres à *déshonneur*, a voulu faire entendre non pas qu'un homme étoit deſtiné à une vie & à un bonheur éternel, & l'autre à la mort, mais que l'un étoit deſtiné à une félicité & l'autre à une miſere ſans fin, cet Apôtre dans ce cas auroit donné l'idée la plus révoltante de la Divinité & de ſa façon d'agir envers ſes créatures. Dans ce cas l'homme en ſe ſervant des paroles de l'Apôtre pourra dire avec raiſon à ſon créateur : *pourquoi trouvez-vous quelque choſe à blâmer en moi? Qui eſt-ce qui peut réſiſter à ſa propre volonté?* Seroit-ce donc répondre à cette difficulté que de dire: *ô homme, qui es-tu pour conteſter avec Dieu?*

La choſe qui a été formée dira-t-elle à l'ouvrier, pourquoi m'as-tu faite ainſi? Oui, ſans doute; ſi l'homme n'a été fait que pour être éternellement malheureux, il ſera très-fort en droit de demander pourquoi? Il ne ſe contentera point de la queſtion ajoutée par l'Apôtre, *le potier n'a-t-il pas droit d'en faire un vaſe à honneur, & l'autre à déshonneur avec la même argille?* Sans doute il en a le droit & il ne fait par là aucun tort à l'argille, qui ne ſent ni le bien ni le mal qu'on lui fait & pour laquelle il ne peut, à proprement parler, y avoir ni honneur ni déshonneur; mais on ne peut pas dire la même choſe de l'homme, ſi par un vaſe honorable on entend un homme deſtiné au bonheur éternel, & par un vaſe déshonoré un homme déſtiné à des tourmens ſans fin. Il eſt donc aiſé de ſentir l'abſurdité de la comparaiſon que l'on fait entre l'homme & un vaſe, entre le potier & le (‡) créateur; en effet comment cette comparaiſon peut-elle éclaircir la queſtion?

(‡) On peut voir dans l'Encyclopédie, article *Unitaires*, les objections de ces prétendus Hérétiques contre le dogme auſſi abſurde qu'atroce de l'éternité des peines. On n'a peut-être rien écrit juſqu'à préſent ſur cette matiere de plus fort, de plus touchant & de plus philoſophique. Ce paſſage trop long pour être inſéré ici, mérite fort d'ê-

Si, comme quelques-uns l'ont ſuppoſé, l'Apôtre a voulu indiquer par là des hommes deſtinés à des tourmens éternels, il auroit eu raiſon d'ajouter qu'en parlant ainſi il parloit de lui-même, qu'il parloit en inſenſé, & non de la part du Seigneur comme il le dit dans un autre paſſage. Aſſurément le Seigneur ne lui avoit jamais appris qu'il eût fait quelques hommes, & encore moins le plus grand nombre des êtres de l'eſpece humaine, pour les rendre éternellement miſérables; il n'y a qu'un inſenſé qui eût pu tenir ce langage. Mais ſi l'Apôtre n'a eu deſſein que de montrer que quelques hommes étoient deſtinés à mourir ou à ceſſer d'exiſter, tandis que d'autres après leur mort étoient deſtinés à reſſuſciter pour jouir d'un bonheur éternel, cela changeroit entiérement l'état de la queſtion.

Si nous ſuppoſons que ce ſoit en cela que conſiſtera la différence entre le ſort des bons & des méchans, des ſages & des inſenſés, leur état ne ſera-t-il pas bien

tre lu, & j'y renvoie le lecteur avec d'autant plus de plaiſir qu'on y trouve outre cela pluſieurs vérités hardies qui prouvent clairement que ſur une infinité de queſtions graves & importantes, les Sociniens voyoient beaucoup plus loin que les autres Sectes Chrétiennes & ſe rapprochoient infiniment des idées & des principes des Philoſophes.

divers ? Les derniers ne ſeront-ils donc pas ſuffiſamment punis, & pourtant ſans cruauté, par la perte de l'immortalité & d'une éternelle félicité ? Je dis *ſans cruauté*, car ſi lorſque les hommes meurent ils ceſſent d'exiſter, ils ne ſeront pas plus malheureux qu'ils n'étoient avant de naître.

On nous dira, peut-être, que tout cela n'eſt qu'une hypothèſe pure. J'en conviens ; mais peut-on attendre autre choſe que des conjectures dans une matiere ſur laquelle on ne peut parvenir à la certitude puiſque nous ne pouvons la ſoumettre à l'expérience ? Cependant qu'on me diſe ſi cette conjecture n'eſt pas au moins plus raiſonnable que celle qui ſuppoſe qu'un Etre infiniment bon punira ſes créatures par des ſupplices infinis pour la durée & pour l'intenſité ?

Peut-être qu'après tout la ceſſation totale de l'exiſtence ne ſera point à parler exactement pour quelques hommes un châtiment mais une loi à laquelle la nature les a ſoumis. En effet ſi nous conſidérons la maſſe du genre humain, ſa conduite, ſes amuſemens, ſes occupations, combien l'homme a-t-il peu les caracteres d'un être immortel ?

Des voyageurs nous parlent de quel-

ques nations qui ne montrent que fort peu de signes d'intelligence au dessus des bêtes brutes; la principale différence qui se trouve entre les uns & les autres ne consiste que dans la forme, & celle-ci n'est pas toujours en faveur de l'homme. L'ingénieux auteur de Gulliver donne à ses Yahous tout l'avantage sur nous. Les Hottentots ne sont pas encore parvenus à se faire un langage. Les occupations communes de ces *êtres immortels* consistent à se détruire les uns les autres; quelques-uns d'entre eux y sont excités par leur vanité, leur malice, & d'autres par la faim; à peine les Sauvages ont-ils satisfait leur méchanceté qu'ils se mettent à dévorer ceux dont ils ont versé le sang.

Il n'est pas besoin d'aller bien loin pour découvrir des bêtes brutes revêtues de la forme humaine; il ne faut pas pour cela les chercher au Cap de Bonne-Espérance, chez les Hottentots & chez les Sauvages d'Amérique. Jettons simplement les yeux sur quelques gens du peuple & nous trouverons que nous avons des Hottentots parmi nous. Que l'on considere à quel point quelques-uns d'entre eux sont stupides & méchans; que l'on examine en quoi consistent leurs oc-

cupations ou leurs amuſemens, nous les verrons s'occuper de bagatelles ou d'indignités & s'amuſer auſſi cruellement que des Sauvages. Quand des hommes du peuple ſe raſſemblent pour ſe divertir ou pour toute autre occaſion, & ſe ſentent en liberté, que l'on faſſe attention à leurs diſcours, à leur conduite, à la ſageſſe de leurs réflexions. Quiconque ſur-tout s'eſt trouvé dans un navire avec quelques centaines de matelots dont il entend le bruit & la déraiſon, doit ſurtout prendre une haute opinion de ces créatures immortelles!

Cependant pour ne pas montrer de la partialité & pour ſe convaincre que ce n'eſt pas ſeulement dans la lie du peuple que l'on rencontre des êtres qui ne ſemblent nullement deſtinés à l'immortalité, que l'on jette les yeux ſur les perſonnes même du rang le plus élevé. Combien les Souverains & les Princes ſemblent-ils pour l'ordinaire peu faits pour cet état? Quelles marques de raiſon, de ſageſſe, de bonté, de vertu, découvrons-nous en eux? De quoi ſont-ils occupés? Ceux qui ne ſe tiennent point renfermés dans leurs palais ou dans leurs ſerrails, où communément ils vivent plongés dans des voluptés brutales, ne s'occupent qu'à

truire, ne s'amuſent que de la deſtruction des êtres de leur eſpece, ils eſperent par là s'immortaliſer. Il eſt vrai que pluſieurs d'entre eux ſont parvenus à perpétuer leurs forfaits & leurs infamies. Les perſonnes d'un rang inférieur, les Courtiſans & les Miniſtres de ces Princes, ne ſont, comme leurs maîtres, occupés qu'à ſatisfaire leurs appétits ſenſuels ou bien à ſe tromper, ſe ſupplanter, ſe détruire les uns les autres par des intrigues & des cabales, ou bien à prêter leurs ſecours à ces maîtres pour les aider à tyranniſer & à déſoler leurs ſujets, ou enfin à porter la deſtruction dans les autres pays. Les occupations principales de la Nobleſſe & des gens riches ſe bornent à boire, à manger, à jouer; des cartes & des dez ſont tous leurs amuſemens. Conſidérez-les dans leurs aſſemblées, leurs bals, leurs mascarades, & vous verrez combien leur conduite eſt digne d'êtres qui ſe croyent immortels.

Quelle ſcène de folies & de méchanceté ſe préſenteroit à un Etre ſupérieur, qui pourroit découvrir les penſées ſecrettes, les fantaiſies bizarres, les projets ridicules des hommes & embraſſer l'enſemble de leurs actions, de leurs

mouvemens, de leurs plaisirs ! Combien de pareils êtres lui paroîtroient-ils peu dignes d'une vie éternelle ! Ici il verroit quelques hommes occupés à planter, tandis que d'autres ne s'occupent qu'à détruire ; là il verroit des armées & des nations entieres se faire un amusement du plaisir de s'exterminer. Il verroit dans les villes la licence, la débauche, la dissolution ; dans les campagnes l'oppression & la misere & des malheureux continuellement baignés de sueur & de larmes. Il trouveroit des foiblesses dans tous les hommes & de la méchanceté dans le plus grand nombre d'entre eux. Sous les apparences séduisantes de l'amitié, de la vertu, de la religion, il découvriroit la fourberie, le vice, l'hypocrisie. Dans quel tourbillon d'ignorance, de préjugés, de superstition & d'erreurs, ne verroit-il pas le genre humain enveloppé ! Il ne rencontreroit que des traces légeres de science, de probité, de vertu. Il entendroit quelques hommes prêcher la tempérance, la justice, la charité, tandis qu'il verroit ces mêmes hommes vivre dans le luxe & pratiquer l'injustice, la persécution, la cruauté. Il observeroit un grand nombre d'hommes presque totalement privés de la faculté de pen-

fer, de juger, de réfléchir, & d'autres totalement abrutis par la débauche & enchaînés par des habitudes criminelles qui les ravalent au rang des bêtes. Il verroit des hommes assez fous pour adorer les ouvrages de leurs mains, des Chrétiens persécutant des Chrétiens, à cause de la diversité de leurs opinions & de leurs cultes également insensés, & montrant l'intérêt qu'ils prennent aux ames de leurs semblables en tourmentant leurs corps. Il verroit une multitude de créatures, qui se disent raisonnables, faire toute sorte d'extravagances sous prétexte de se rendre agréables à un Etre rempli de sagesse, & commettre les cruautés les plus inhumaines dans la vue de plaire à un Dieu dont la bonté est infinie.

La masse totale du genre humain paroît donc évidemment peu faite pour une vie future & immortelle. D'un autre côté il est absolument contraire aux attributs essentiels d'un Dieu parfaitement bon qu'aucunes de ses créatures puissent être éternellement malheureuses. Que conclure donc de tout cela, sinon, ou qu'il n'y aura que les hommes vertueux qui obtiendront la vie éternelle, ou que Dieu, qui selon quelques-uns ne peut pas souffrir que rien de ce qu'il a fait périsse

entiérement, changera les eſprits & les cœurs des ſtupides & des méchans pour les rendre capables de jouir d'un bien-être éternel, dont ils paroiſſent ſi peu ſuſceptibles, mais cependant dans un dégré inférieur à celui qu'il accordera aux gens de bien ? Mais ſuppoſer, comme font quelques-uns, que cette purification de l'eſprit peut s'opérer en brûlant, en tourmentant les corps, en infligeant des châtimens infinis, c'eſt une idée abſurde & monſtrueuſe : au contraire, s'il exiſte quelque moyen de purifier les hommes corrompus, & de les rendre ſuſceptibles d'un état heureux dans l'avenir ſans les tourmenter, nous ne pouvons pas douter que Dieu ne le mette en uſage.

Cette opinion que toutes les créatures ſuſceptibles de bonheur ſeront finalement heureuſes quoique dans des dégrés différens, ou du moins qu'aucunes d'entre elles ne ſeront pour toujours malheureuſes, paroît ſi conforme à la bonté ſans bornes de la Divinité qu'il n'eſt point étonnant qu'elle ait trouvé des partiſans parmi les êtres les plus ſenſibles & les plus vertueux de l'eſpece humaine ; ſi l'on avoit lieu d'être ſurpris de quelque choſe, c'eſt de voir que l'opinion con-

trairè ait pu ſe faire adopter par d'honnêtes gens.

Suppoſons en effet qu'un bon pere eût des enfans qui ne ſe conduiroient pas de la façon qu'il deſire, tandis pourtant qu'il ſeroit en ſon pouvoir de les rendre tels qu'il voudroit, & de leur procurer le bien-être ou de les rendre malheureux, ſon choix ſeroit-il douteux ? Il ne manqueroit pas ſans doute de les rendre heureux. Si nous, qui ſommes imparfaits & méchans en comparaiſon de Dieu, ne laiſſons pas de nous ſentir diſpoſés à en uſer ainſi avec nos enfans, à plus forte raiſon que ne devons-nous pas attendre de la bonté de notre Pere céleſte envers ſes créatures ? Quand même il n'y auroit pas d'autre raiſon pour croire que la Divinité ne permettra pas que nous ſoyons éternellement miſérables, il ſuffiroit de dire que c'eſt parce qu'il nous a créés.

Suppoſons encore qu'un homme de bien eût le pouvoir de rendre heureux ou malheureux un grand nombre d'autres hommes qui lui ſeroient étrangers, ou même qui l'auroient méconnu, haï, perſécuté, que feroit-il en pareil cas ? L'Evangile le lui apprend, & quand il ne le

que Dieu ne ſouffrira pas même qu'aucunes de ſes créatures ſoient pour toujours malheureuſes, bien loin d'être aſſez cruel pour les punir par des tourmens éternels. Au contraire s'il a deſtiné à l'homme une vie éternelle, nous devons être aſſurés que tous les hommes, de quelque nation, de quelque religion, de quelqu'opinion qu'ils ſoient, ſeront éternellement heureux, ſur-tout quand ils auront pratiqué la vertu.

F I N.

DISSERTATION CRITIQUE

SUR

LES TOURMENS DE L'ENFER.

Ouvrage dans lequel on examine & l'on détruit les fondemens de cette doctrine, & l'on prouve qu'il n'y aura point après cette vie de tourmens éternels.

TRADUIT DE L'ANGLOIS.

AVERTISSEMENT.

Cette Diſſertation curieuſe, dont le ſujet eſt lié à l'examen qui précede & qui lui ſert de preuve, parut à Londres en 1658. ſous le titre de *of the Torments of Hell: the foundation and pillars there of diſcover'd, ſearch'd, ſhaken and remov'd: with infaillible proofs that there is not to be a punishment after this life for any to endure that ſhall never end.* C'eſt-à-dire, „ des tourmens de l'Enfer, „ dont les fondemens & les piliers „ ſont découverts, fouillés, ébranlés & détruits: avec des preuves infaillibles que perſonne ne „ ſubira à la ſuite de la vie préſente des châtimens ſans fin."

DES TOURMENS DE L'ENFER.

I. *De la deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers.*

QUELQUES Docteurs ont prétendu que le Chriſt étoit deſcendu aux Enfers ; ils fondent cette opinion ſur un paſſage du *Pſeaume* XVI. ℣. 10. rapporté dans les Actes des Apôtres chapitre II. verſ. 27. *Car tu ne laiſſeras point mon ame dans les Enfers.*

Cependant quelques ſçavans Théologiens, & entre autres le Docteur Willet, prétendent que ces mots *deſcendit aux Enfers* ne ſe trouve point dans les plus anciens ſymboles. Le Docteur William Whitaker dit qu'il ſeroit en état de produire cinquante des plus anciens ſymboles dans leſquels ces mots ne ſe trouvent aucunement. M. W. Perkins, en parlant du ſymbole, dit qu'il paroît que ces mots *deſcendit aux Enfers* n'y furent point placés dans l'origine, & n'y ont été inſérés que depuis, vû que l'on

a plus de ſoixante ſymboles ou profeſſions de foi des plus anciens Conciles & des premiers Peres dans leſquels ces mots ne ſe rencontrent point; ils ne ſont point dans le ſymbole de Nicée ni dans les ſymboles des Egliſes d'Orient.

Quoique quelques Sçavans ayent prétendu que Jéſus-Chriſt n'eſt point deſcendu aux Enfers, ce n'eſt pas moins un article de foi pour eux; en effet quand on vient à dire la même choſe qu'eux, on court riſque d'être accuſé d'héréſie & de blaſphême, & l'on eſt bien heureux d'en être quitte pour des injures. Les Théologiens eux-mêmes n'ont cependant point toujours entendu par *les Enfers* un lieu de tourmens ſans fin. Bucer dit que la deſcente de Jéſus-Chriſt aux Enfers doit s'entendre de la ſépulture. Calvin dit que *les Enfers* ſont les peines d'eſprit qu'éprouva le Chriſt avant ſa mort, lorſqu'il dit à ſon Pere *pourquoi m'as-tu abandonné?* Le Docteur Whitaker prétend que cela ſignifie que Dieu avoit voilé ſa face pour ſon fils ſur la Croix; vû qu'il dit alors que *tout eſt conſommé*, d'où l'on voit que ſes ſouffrances alloient finir. Quelques Théologiens Catholiques Romains conviennent que Jéſus-Chriſt étoit impaſſible après ſa

mort; Voyez *Urſinus Catechis.* pag. 350. M. Perkins dit que l'*Enfer* n'eſt autre choſe que les ſouffrances intérieures du Chriſt ſur la croix. St. Bernard eſt dans la même opinion.

Le Docteur Ames dans ſa *moëlle Théologique* page 65. dit que l'Ecriture Sainte n'a rien décidé poſitivement ni ſur la place de l'Enfer ni ſur les tourmens qu'on y éprouve. Cela poſé, la parole de Dieu ne nous en apprend rien, vu que ce que l'Ecriture nous apprend doit être clair, poſitif & diſtinctement énoncé, ſurtout quand il s'agit d'un objet de la plus grande importance. Suivant St. Paul dans la premiere Epitre à Timothée Chap. 4. verſet. 1. *l'eſprit parle expreſſément*; or parler d'une facon expreſſe c'eſt parler diſtinctement. Ezéchiel dit encore que la parole du Seigneur lui fut expreſſément adreſſée *Chap. I. vers* 3. Enfin St. Paul dans ſa *I. Epitre aux Corinthiens Chapitre* 14. *verſ.* 2. *&* 7. dit *que celui qui parle une langue inconnue ne parle point aux hommes.*

Le Docteur Fulk dit très-clairement qu'il n'y a pas, ni dans le texte Hébreu, ni dans les Verſions Grecque & Latine, un mot qui déſigne l'*Enfer*, dans le ſens que nous y attachons, c'eſt-à-dire, un

lieu de tourmens destiné aux pécheurs. Voyez *Fulk's defence translation pag.* 13. 87. 89. Ce témoignage n'est-il pas bien fort contre l'opinion de ceux qui soutiennent la réalité des tourmens de l'Enfer? En effet s'il n'en est point question dans la parole de Dieu, de quel droit viendroit-on nous faire admettre une pareille notion? Dans la Religion nous ne devons admettre que ce qui est écrit, d'où nous devons conclure que ce dogme ne doit être ni cru ni admis; nous ne devons point nous occuper l'esprit de choses qui n'ont point été révélées; nous ne pouvons les regarder que comme des fables, des suppositions vagues, des traditions humaines, des inventions de l'imposture.

Le mot *Enfer* ne se trouve ni dans la Bible Hébraïque ni dans la Bible Grecque; le mot Hébreu que l'on a rendu par celui d'*enfer* est *Shéol* ou *Cheol*, qui signifie *le tombeau*. C'est ce que savent très-bien tous ceux qui sont versés dans l'Hébreu. *Cheol* est dérivé de *Chaal*, demander, requérir. Voilà pourquoi le tombeau est mis dans les Proverbes Chap. XXX. vers. 15. au nombre des quatre choses *qui ne disent jamais c'est assez.* Les plus sçavans Rabbins nous apprennent

le vrai ſens de ce mot Hébreu ; tous s'accordent à dire que *chéol* eſt le ſépulcre, le tombeau. Le Rabbin Lévi dit qu'en ſuivant l'opinion des interpretes les plus éclairés *cheol* eſt la région la plus baſſe de la terre, la plus oppoſée au Ciel. *Si je deſcends aux enfers, ou au ſépulcre, tu t'y trouves préſent.* Et dans le Pſeaume XVI. David s'écrie *tu n'abandonneras point mon ame au ſépulcre.* Il eſt dit encore *que les méchans ſoient jettés dans le* CHEOL, *ou le ſépulcre.* C'eſt ainſi que le Rabbin Abraham interprete le paſſage de Jonas *Chap.* II. *vers* 7. C'eſt ainſi que les Rabbins David Chimchi & Salomon entendent les paſſages des Pſeaumes XVI, XVII, & XIX. qu'ils rendent par *la mort, le ſéjour de la mort, le tombeau.* Jonas appelle *cheol* le ventre de la baleine. Le Rabbin Salomon Jarchi dit ſur le paſſage contenu dans le *Chapitre* XXXVII. *verſ.* 35. *de la Génèſe* que la véritable ſignification du mot *cheol* c'eſt *Keber*, c'eſt-à-dire, le tombeau. Il eſt pris dans ce ſens au Chapitre XLII. verſ. 38. de la Génèſe où Jacob dit : *vous feriez deſcendre mes cheveux blancs avec douleur au tombeau.* Il eſt dit du Chap. XVI. des Nombres verſ. 33. *ils deſcendirent tout vifs dans* (CHEOL) *le gouf-*

fre, eux & tout ce qui leur appartenoit. Le Pſalmiſte dit : *nos os ſont épars près de l'ouverture du ſépulcre.* V. Pſeaume 141. verſ. 7. Jacob dit dans la Génèſe Chap. XXXVII. verſ. 35. *je deſcendrai au ſépulcre vers mon fils Joſeph.* Pluſieurs Docteurs Proteſtans ont attaché le même ſens au mot *cheol.* Théodore de Beze dit qu'il ſignifie le *ſépulcre*, le *gouffre*, & que la délivrance de l'enfer annonce la délivrance d'un très-grand danger de mort. St. Auguſtin en expliquant le Pſeaume XVI. verſ. 13. au lieu *du fond des enfers* lit *du fond du tombeau.*

Le Paraphraſte Chaldaïque a conſervé le mot *cheol* qu'il rend par *la maiſon du ſépulchre* (*Keburata*). Job Chap. 21. verſ. 5. 13. & 14. ſe ſert des mots *beith Keburata* la maiſon ou le ſéjour du tombeau. Le Rabbin Abraham Perſiſtol joint enſemble les mots *Cheol* & *Keber* comme déſignant la même choſe. Enfin Cradock dit qu'il n'eſt fait aucune mention de l'Enfer dans tout l'ancien Teſtament, & que ce mot n'y déſigne jamais que le tombeau.

Selon le Docteur Willet le mot *Cheol* n'indique aucunement un lieu de châtiment. (Voyez *Synopſis* pag. 1055.) d'où il conclut qu'il ne peut déſigner que le

ſépulcre. Il y a quatre mots dans les Pſeaumes qui ſignifient la même choſe que *cheol*, cependant aucun de ces mots ne préſente l'idée de ſupplices ou de tourmens. Le premier de ces mots eſt *chacath* la *foſſe*, dans le Pſeaume 36. verſ. 9.; le ſecond eſt *bhor*, le *lac*; le troiſieme eſt *cheber* le *tombeau*, qui tous deux ſont employés pour déſigner la même choſe dans le Pſeaume 88. verſ. 3. Le mot *cheol* eſt encore employé comme ſynonyme au verſ. 45.; & ces trois mots n'annoncent rien que la mort & le tombeau. Le quatrieme mot eſt *Tehemoth*, l'*abîme* de la terre; il eſt dit dans le Pſeaume 71. verſ. 20. *tu m'as fait ſortir des abîmes de la terre*. Dans tous ces endroits il n'eſt nullement queſtion de ſupplices & de châtimens.

La Verſion Grecque des Septante traduit .....le mot Hébreu *cheol* par Ἅιδης, — *Fadès d'Adam* parce que ſuivant la Généſe Chap. III. verſ. 19. Adam fut menacé de la mort & mourut en effet. Les portes de *cheol* c'eſt la mort; il eſt dit que *cheol* ou *ades* ont des portes, dans Iſaïe *Chap.* 38. *verſ.* 10. dans le Pſeaume IX. verſ. 14. dans St. Mathieu Chapitre XVI. verſ. 8. Le mot dont les Septante ſe ſervent aſſez généralement pour ren-

dre *cheol*, signifie un lieu obscur, un séjour ténébreux, tel que sont ceux où l'on dépose les morts. Le Docteur Fulk nous dit que quelques-uns expliquent ce mot Grec par l'*Enfer*, mais qu'il ne désigne que le tombeau; en effet ce mot ne pouvoit pas désigner l'Enfer dans la langue des Grecs qui ne croyoient point à l'Enfer & qui pensoient que leurs ames se dissipoient comme de la fumée; surquoi Mr. Fulk demande avec raison si sachant la vraie signification de ce mot nous devons nous en tenir à l'opinion des interpretes Grecs & Latins qui ont mal traduit un mot Hébreu?

Cependant le mot *Enfer* ne se trouve pas dans la langue Grecque; elle s'est servie du mot *Gehenna* que l'on a prétendu rendre par *Enfer*. *Ge* en Grec signifie la terre, & *Henna* est emprunté de l'Hébreu & désigne *la vallée de Hinnom*. Le Docteur Lightfoot dit qu'il est très-connu que le *jugement de la Gehenne* tire son nom de la vallée de *Gehinna*. *Tophet* ou *Gehinnom* sont des noms de lieux consacrés à l'Idolâtrie, c'étoit là qu'on rendoit un culte à Moloch.

On prétend qu'il est question du feu de l'Enfer dans St. Mathieu Chap. V. vers. 22. où il est dit que celui qui ap-

pellera ſon frere un fou *ſera puni par la Gehenne du feu.* Au Chapitre 25. verſ. 41. il eſt dit : *Maudits, retirez-vous de moi & allez au feu éternel*; & dans le verſ. 46. il eſt dit : *Ceux-ci s'en iront aux peines éternelles.* On trouve encore dans St. Mathieu Chap. 23. verſ. 33. *Serpens, race de viperes, comment éviterez-vous le jugement de la Gehenne?* Dans St. Luc Chap. 12. verſ. 5. il eſt dit : *Craignez celui qui a la puiſſance, après qu'il a tué, d'envoyer à la Gehenne.*

Il eſt très-aiſé de ſe convaincre que les Juifs par *le feu de la Gehenne* & par le feu éternel déſignoient le feu de la vallée de *Hinnom*, comme on peut le voir par leurs écrits ; le Docteur Lightfoot en convient. Il eſt dit ; *à cauſe de la loi tu as été délivré du jugement de la Gehenne & de* BAAL TUR.

Les Théologiens Proteſtans confeſſent que le paſſage du Chapitre V. verſ. 22. de St. Mathieu & du Chap. 25. verſ. 41. & 46., ainſi que celui du Chap. 12. verſ. 5. de St. Luc, doivent s'entendre du feu de la vallée du fils de *Hinnom* qui eſt la même choſe que *Topheth*. C'eſt ainſi que le Docteur Fulk, MM. Cartwright & Trap dans leurs *Annotations* ſur la Bible diſent que le danger du feu de l'Enfer

doit s'interpréter par le danger d'être brûlé dans la vallée de *Hinnom* ou de *Topheth*. La condamnation à l'Enfer ou à la *Gehenne*, doit s'entendre selon eux de la vallée de *Hinnom* ou de *Topheth*, où l'on avoit offert autrefois des enfans à Moloch, & dont il eſt parlé dans le livre de Joſué *Chap.* 15. *verſ.* 8. Le Roi Joſias profana *Topheth*, la vallée du fils de *Hinnom*, afin d'empêcher que perſonne à l'avenir n'y menât plus ſon fils ou ſa fille pour les faire paſſer par le feu en l'honneur de Moloch. Voyez *le II. Livre des Rois Chap.* 23. *verſ.* 10. Dans cette vue Joſias fit porter dans cette vallée toutes les charognes & immondices de la ville de Jéruſalem pour y être brûlées, afin que leur odeur ne fût point nuiſible ou incommode aux habitans de la ville. C'étoit là, ſuivant David Chimchi, que l'on portoit toutes les ordures & les carcaſſes des animaux afin de les y brûler. Le Sanhédrin des Juifs ordonnoit quelquefois que les cadavres de quelques Criminels fuſſent jettés dans cette vallée, pour les priver de ſépulture & pour les y brûler avec les charognes des animaux que l'on y jettoit, ce qui paroiſſoit aux Juifs un châtiment très-rigoureux; pour les grands crimes

les coupables étoient brûlés vifs dans cette même vallée; on enfonçoit le Criminel dans le fumier juſqu'aux genoux, enſuite on lui mettoit autour du col une piece d'étoffe que deux hommes tiroient chacun de leur côté, afin de l'étrangler & de lui faire ouvrir la bouche, dans laquelle on verſoit du plomb fondu qui lui brûloit les entrailles. *V. Talmud in Sanhédrin pag.* 7. Mr. Cartwright nous apprend que les Juifs envoyoient à cette vallée leurs malfaiteurs pour y être conſumés par les flammes.

Tout le monde convient que Jéſus-Chriſt dans ſes diſcours fait toujours alluſion aux uſages des Juifs & ſurtout à ceux qui ſe pratiquoient dans leurs tribunaux : il eſt donc viſible que dans les paſſages qui ont été rapportés ce ſont ces uſages qu'il a en vue. En ſecond lieu les diſcours de Jéſus-Chriſt s'adreſſoient à des Juifs de naiſſance ou que l'éducation avoit rendus tels ; ce ſont des Juifs qui ont écrit le nouveau Teſtament, & quoiqu'il ſoit écrit en Grec l'on y trouve les expreſſions & les choſes uſitées par les Juifs. L'Apôtre St. Jacques, qui parloit à des Juifs dans ſon Epitre *Chap. III. verſ.* 6. leur parle du *feu de la Gehenne*. Le Chriſt & ſes diſciples

pour ſe rendre plus intelligibles ſe ſervoient d'expreſſions connues. En troiſieme lieu les Juifs n'avoient pas le droit d'envoyer dans l'Enfer dont on nous parle, vû qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance. En quatrieme lieu, ce n'eſt qu'au dernier des péchés dont il eſt parlé dans le Chap. V. verſ. 22. de St. Mathieu qu'eſt réſervé *le feu de la Gehenne*, & ſi l'on entendoit par là le feu de l'Enfer, comme quelques gens le prétendent, il s'enſuivroit qu'il y auroit quelques péchés qui ne mériteroient pas l'Enfer, & qui n'y ſeroient pas punis, ce qui ſeroit contraire à la doctrine des Théologiens, puiſqu'ils diſent que le moindre péché mortel nous rend dignes de l'Enfer. En cinquieme lieu le paſſage du Chap. V. de St. Mathieu fait voir l'ignorance & la cruauté des Juifs & des Phariſiens qui s'irritoient ſans cauſe, & qui en puniſſant de petites fautes avec beaucoup de rigueur négligeoient de punir des fautes plus graves & des injures atroces, telles que celle d'appeller ſon frere un fou, péché qui, ſuivant le Chriſt, mérite d'être puni par *la Gehenne du feu*, c'eſt-à-dire, d'être brûlé dans la vallée du fils *d'Hinnom* ou d'être jetté à la voirie & brûlé avec les charognes des animaux

que l'on portoit dans ce lieu.

A l'égard des paſſages où il eſt queſtion du feu *éternel* il eſt aiſé de les expliquer d'une façon ſimple & naturelle.

En premier lieu, le feu de la vallée de *Topheth* eſt appellé *feu éternel* parce qu'il bruloit nuit & jour & ne s'éteignoit jamais.

En ſecond lieu par le mot *éternel* les Grecs déſignoient un tems limité, un ſiecle, le tems de la vie. C'eſt ainſi qu'il eſt dit dans l'Exode *Chap.* 21. *v.* 6. *il ſera eſclave pour toujours*, ce qui ſignifie qu'il ſervira tant que lui & ſon maître vivront. C'eſt ainſi que dans l'Exode *Chap.* 40. *verſ.* 15. la ſacrificature eſt appellée *Sacerdoce éternel*, quoiqu'il dût finir à la venue de Jéſus-Chriſt. Il eſt dit dans l'Ecriture que Dieu fait avec ſon peuple une *alliance éternelle* & cependant cette alliance a ceſſé.

En troiſieme lieu, ſi ce feu étoit durable & parmanent ou ne ceſſoit que par le défaut de matiere combuſtible, on pouvoit l'appeller un feu *éternel*, un feu *inextinguible*. C'eſt ainſi que dans l'Ecriture le feu qui conſuma Sodome & Gomorre eſt appellé un feu *éternel*.

En quatrieme lieu de ce qu'un feu dureroit toujours l'on ne pourroit pas en

conclure que ce qu'on y jetteroit devroit durer toujours. Dans l'Ecriture les méchans ſont comparés à du *chaume* ou à de la *paille*, que le feu détruit ſur le champ. Si l'on veut nous faire croire que la paille brûlera toujours, l'expérience, dirons-nous, ſuffit pour prouver le contraire.

En cinquieme lieu, il faut conſidérer que l'Ecriture ſe ſert ſouvent d'hyperboles, & que l'on ne doit point prendre à la lettre ce qu'elle nous dit. C'eſt ainſi que St. Jean dit au Chap. 21. verſ. 25. que le monde entier ne contiendroit pas le récit des actions de Jéſus; ce qui eſt viſiblement une exagération, & ce qui ſignifie que ces actions ſont en grand nombre. C'eſt ainſi que l'Ecriture nous parle d'armées *infinies*, de multitudes *innombrables* &c.

N'eſt-il pas bien ſingulier de voir nos Théologiens dire eux-mêmes que le mot Hébreu *Cheol* répond à celui d'Enfer, à celui d'*Ades* en Grec, ou celui de *Gehenna*, & de voir que l'on traduiſe ces mots par un lieu de tourmens qui n'auront point de fin? Quel affreux abus des mots! quel horrible blaſphême contre Dieu & ſa parole! Cependant la plupart des Chrétiens en ſont les dupes: Ce ſont ceux qui pervertiſſent ainſi le ſens

des

des Ecritures qui peuvent être regardés comme les vrais ennemis de la Religion.

On nous cite l'hiſtoire de Lazare & du mauvais Riche, rapportée dans St. Luc Chap. 16. ℣: 30.; mais elle ne prouve rien en faveur des tourmens de l'Enfer, vû que c'eſt une parabole & non une hiſtoire véritable. La parabole du mauvais Riche ne prouve pas plus l'exiſtence des châtimens d'une autre vie que le paſſage du Chap. IX. verſ. 8. des Juges ne prouve que les arbres peuvent marcher ou parler, quoiqu'il y ſoit dit que *les arbres allerent pour ſe choiſir un Roi & dirent à l'olivier de régner ſur eux.*

Pluſieurs raiſons doivent nous convaincre que l'hiſtoire du mauvais Riche ne peut pas être priſe à la lettre: 1°. Il y eſt dit qu'un homme riche étoit en enfer tandis qu'on ne peut nier que ſon corps ne fût dans ſon tombeau. 2°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il voir juſque dans le ſein d'Abraham à une diſtance auſſi grande que l'Enfer l'eſt du Paradis? Comment pouvoit-il s'entretenir avec Lazare au travers du chaos infini qui les ſéparoit? 3°. Il eſt dit que le mauvais Riche voyoit Abraham; cependant on aſſure que l'Enfer eſt un ſéjour de téne-

bres profondes. 4°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il diſtinguer Abraham d'un autre puiſqu'il eſt de foi de croire que le corps d'Abraham demeure dans ſon tombeau juſqu'au jour de la réſurrection? 5°. Comment le mauvais Riche pouvoit-il articuler des ſons, vû que ſon corps & ſes organes étoient renfermés dans le tombeau? 6°. Comment le mauvais Riche eût-il pu entendre Abraham à une diſtance ſi prodigieuſe? 7°. Comment le mauvais Riche quoique damné avoit-il tant de charité pour ſes cinq freres, vû qu'il n'en avoit point eu pour eux quand il étoit ſur la terre? 8°. Le mauvais Riche vouloit qu'Abraham leur envoyât quelqu'un, ce qui ne pouvoit ſe faire, vû que, ſelon Iſaïe, *Abraham ne nous connoît pas.* Chap. 63. ℣. 16. 9°. Comment Abraham eût-il pu envoyer quelqu'un à des hommes avec leſquels il n'avoit aucune communication? 10°. A quoi lui eût-il ſervi d'envoyer, puiſqu'il répond que s'ils ne veulent pas écouter Moyſe & les Prophêtes ils n'écouteront pas davantage un homme qui reſſuſciteroit d'entre les morts?

Ainſi cette hiſtoire n'eſt qu'une parabole dont, ſuivant le Docteur Fulk, le but eſt de prouver que ceux qui ne

veulent pas écouter Moyſe & les Prophêtes, ne doivent pas s'attendre à être rappellés à Dieu ni par des viſions ni des apparitions. M. Cartwright dit que cette parabole n'eſt pas un fait mais une apologue ou une figure. Cependant cette hiſtoire du mauvais Riche en enfer eſt une des preuves les plus fortes que les Théologiens nous donnent pour nous convaincre de la réalité des tourmens de l'Enfer.

Nos Théologiens trouvent les ſupplices éternels de l'autre vie dans le *Topheth* dont il eſt parlé dans Iſaïe *Chap.* 30. *verſet* 33. où il eſt dit : *car Topheth eſt déjà préparée, & même elle eſt préparée pour le Roi ; il l'a faite profonde & large, ſon bucher c'eſt du feu & force bois, le ſouffle de l'Eternel l'allumera comme un torrent de ſouffre.* Mais ce paſſage n'eſt nullement propre à prouver l'exiſtence des tourmens de l'Enfer. En effet l'on aſſure que l'Enfer eſt un lieu ſouterrain, tandis que *Topheth* eſt, comme on l'a déjà prouvé, un lieu découvert, c'eſt la vallée du fils d'Hinnom, c'eſt une voirie. Dans Jérémie Chap. 19. verf. 6. Dieu dit *voici les jours que ce lieu-ci ne ſera plus appellé Topheth, ni la vallée du fils d'Hinnom, mais la vallée du carnage, car j'ané-*

antirai le conſeil de Juda & de Jéruſalem en ce lieu-ci, & je les ferai tomber par l'épée en la préſence de leurs ennemis, par la main de ceux qui cherchent leur vie, & je donnerai leurs cadavres à manger aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre. On reconnoît ici que *Topheth* eſt la vallée du fils d'*Hinnom*. Ce mot Hébreu paroît venir de *Toph*, *timpanum*, c'eſt-à-dire *Gehinnom*; en Grec *Gehinna* ſignifie un tambourin ou tout ce qui fait du bruit. Ce qui vient d'être dit ſuffit pour détruire la preuve que les Théologiens tirent de ce *Topheth* pour fonder leur doctrine des ſupplices éternels de l'autre vie.

Ils voudroient encore établir ce dogme affreux ſur un paſſage d'Iſaïe Chap. 66. verſ. 24. où il eſt dit: *ils ſortiront dehors & verront les corps morts des hommes qui ont péché contre moi, car leur ver ne mourra point & leur feu ne ſera point éteint, & ils ſeront en horreur à toute chair.*

Ce paſſage ne peut point s'appliquer aux châtimens d'une autre vie, vû qu'il y eſt dit que les corps morts des méchans ſeront expoſés à la vue des autres. Nos Théologiens conviendront, ſans doute, que les corps morts des méchans ne ſont point actuellement en enfer & n'y ſeront point par la ſuite, attendu qu'un

cadavre ſans vie n'eſt point capable de ſouffrir. S'ils nous diſent qu'à la fin du monde l'ame & le corps ſe rejoindront pour ſouffrir conjointement, nous leur répondrons qu'alors ce ne ſeront plus des corps morts, & nous demanderons comment ces mêmes corps *ſeront en horreur à toute chair*, dans un tems où il n'y aura plus de *chair* capable de les voir? Les derniers Commentateurs de la Bible nous diſent ſur ce dernier paſſage d'Iſaïe que les corps morts ſont les forces de *Gog* & de *Magog*, qui ſeront détruites auprès de Jéruſalem, ſuivant la Prophétie d'Ezéchiel Chap. 29. verſ. 4. — 10. — 36. — & 37.; & il y a tout lieu de le croire, car après le carnage qui en ſera fait leurs cadavres demeureront longtems ſans ſépulture; les enfans d'Iſraël employeront ſept mois à les enſévelir, afin de purifier le pays. Voyez *Ezéchiel Chap.* 39. *verſ.* 11. *&* 12. D'un autre côté les châtimens dont ils ſont menacés montrent qu'ils ſont faits pour cette vie, vû qu'ils conſiſteront dans des peſtes, des inondations, des grêles, des plaies, du feu, du ſouffre, &c. *V. Ezéchiel Chap.* 38. *verſ.* 11. La fin pour laquelle Dieu les punit prouve que leur punition ſera pour cette vie, attendu

que c'eſt pour être glorifié & ſanctifié aux yeux de pluſieurs nations; or après la fin du monde Dieu ne pourra point être glorifié aux yeux d'aucune nation.

A l'égard du *ver* dont il eſt ici queſtion, il paroît qu'il s'agit des vers qui s'engendrent dans les cadavres & s'en nourriſſent, & ſur-tout dans ceux qui demeurent long-tems ſans ſépulture, ou qui pourriſſent à la ſurface de la terre. Pour le feu, c'eſt évidemment celui qui devoit ſervir à conſumer ces cadavres dans l'endroit même où ils étoient reſtés, ſpectacle hideux & dégoûtant pour tous ceux qui en ſeroient les témoins; c'eſt-à-dire pour tous ceux qui ſortiront de Jéruſalem à la vallée d'*Hinnom*, y verront les cadavres des ennemis de Dieu & en ſeront frappés d'horreur. Voilà comme le Rabbin Chimchi & Aben Ezra expliquent le paſſage d'Iſaïe que nous avons rapporté. Le ver qui ne mourra point & le feu qui ne s'éteindra point ſeront dans cette vie & non pas dans l'Enfer, comme nos Théologiens s'obſtinent à le prétendre, & ces châtimens, comme on l'a prouvé, n'ont pour objet que la deſtruction des forces de *Gog* & de *Magog*.

M. Leigh cite ce paſſage pour prouver

les tourmens de l'Enfer ; les Catholiques Romains s'en ſervent de leur côté pour prouver le *Purgatoire* ; il paroît que les uns & les autres ſont également bien fondés. En effet dans les verſ. 25. & 26. le Chriſt donne des conſeils pour éviter les démêlés ou faire ceſſer ceux qui peuvent s'élever en cette vie entre les hommes, pour prévenir les procès & les empriſonnemens. Voilà ce que le texte préſente, & c'eſt ainſi qu'il eſt expliqué par St. Jean-Chriſoſtôme. Le mot employé dans le Grec ſignifie un adverſaire, une partie adverſe. Or ce paſſage eſt ſemblable à celui de St. Mathieu Chap. XVIII. verſ. 34. où il eſt dit que le maître du méchant ſerviteur le livra aux Sergens, *juſqu'à ce qu'il lui eût payé tout ce qui lui étoit dû.* D'où il faut conclure que dans le paſſage de St. Luc tout a rapport à ce qui ſe paſſe dans la vie éternelle & non dans une vie future.

D'un autre côté pour entendre le paſſage de St. Luc de l'Enfer, il faudroit ſuppoſer le libre arbitre & la perte de la grace, & nos Théologiens conviendront que les tourmens de l'Enfer ſont la ſatisfaction ou le payement de la dette que Dieu exige ; cependant ſelon eux on ne peut être délivré de priſon quand on

eſt en enfer; ainſi ce paſſage n'eſt point leur fait.

D'aprés les idées vulgaires l'Enfer eſt regardé comme un lieu placé profondément ſous terre; d'où il ſeroit naturel de conclure qu'il doit être fort obſcur. Dans Job le ſépulcre eſt appellé le *ſéjour des ténebres*; Chap. X. verſ. 21. 22. Joël appelle la cruauté de l'ennemi des *ténebres épaiſſes*. *V.* Chap. 2. verſ. 2.-14. Les Poëtes Grecs ont fait le Tartare obſcur, & ils comparent ſon obſcurité à celle d'un certain lieu qui ſe trouve entre Baïes & Cume, habité par la Chimere, environné de montagnes qui empêchent le ſoleil de pénétrer dans ce ſéjour. C'eſt de là qu'eſt venue l'expreſſion, *plus ſombre que le ſéjour Cimmérien.* Mais les véritables ténebres ſont celles de cette vie. Jéſus-Chriſt eſt appellé la *lumiere* & les Saints *ſont les enfans de la lumiere*; les méchans & les infideles vivent dans les ténebres. Les ignorans & les impoſteurs, qui voudroient que les autres fuſſent damnés ou cruellement tourmentés ſoit dans ce monde ſoit dans l'autre, parce qu'ils ne ſont point de leur avis, ſont dans les ténebres & leurs œuvres *ſont des œuvres* de ténebres. En un mot une infinité de paſſages dans l'E-

criture nous prouvent que par *ténebres* & par *obſcurité* il faut entendre l'ignorance, l'aveuglement de l'eſprit, la méchanceté & ſur-tout l'impoſture de ceux qui nous font des articles de foi de ce qu'ils n'entendent point eux-mêmes.

Il eſt dit dans St. Mathieu Chap. XIII. verſ. 30. *Cueillez premiérement l'ivraie, & la liez en faiſceaux pour la brûler.* Jéſus-Chriſt ajoute dans le verſ. 39. que *l'ennemi qui a ſemé l'ivraie c'eſt le Diable, la moiſſon c'eſt la fin du monde & les moiſſonneurs ſont les Anges: Comme donc on cueille l'ivraie & on la brûle au feu il en ſera de même à la fin du monde.* Il eſt encore dit verſ. 42. *que les Anges jetteront ceux qui commettent l'iniquité dans la fournaiſe du feu; là il y aura des pleurs & des grincemens de dents.*

Le mot *feu*, qui ſe trouve en beaucoup d'endroits de la Bible, ne prouve pas davantage l'exiſtence des feux éternels; il eſt ſouvent employé pour ſignifier des peines d'eſprit, des épreuves, des chagrins, des afflictions intérieures. Dieu s'appelle lui-même un *feu dévorant*; *feu* eſt pris pour deſir, *être baptiſé par le feu.* Bellarmin & Bullinger prétendent que le feu de l'Enfer eſt un feu matériel, & ſe fondent ſur Iſaïe Chap. XXX. verſ. 33.

c'eſt-à-dire ſur le *Topheth* dont nous avons parlé. Tertullien dit que le feu de l'Enfer eſt véritable & ſubſtantiel, qu'il eſt gardé pour la punition des pécheurs dans les lieux ſouterrains de la terre.

Mais le feu de l'Enfer ne peut être corporel, vû 1°. qu'on nous aſſure que notre feu n'en eſt qu'une foible image. 2°. Un feu corporel éclaire le lieu où il ſe trouve tandis qu'on aſſure que l'Enfer eſt le ſéjour des ténebres. 3°. Le feu corporel conſume promptement toutes les matieres combuſtibles & finit par ſe conſumer lui-même ; au lieu que le feu de l'Enfer doit durer toujours & conſumer toujours. 4°. Quelques-uns prétendent que le feu de l'Enfer eſt inviſible, dans ce cas il n'eſt point corporel & l'on ne peut en rien dire. 5°. Le feu corporel s'éteint faute de bois, le feu de l'Enfer ne s'éteindra jamais. 6°. Le feu de l'Enfer eſt éternel & le feu corporel n'eſt que momentané. 7°. On dit que la privation de Dieu ſera le plus grand des ſupplices pour les damnés, cependant nous trouvons en cette vie que le feu corporel eſt pour nous un plus cruel ſupplice que l'abſence de Dieu.

Enfin un feu corporel ne peut point

agir ſur des Eſprits; or les démons ſont des Eſprits, donc le feu de l'Enfer ne peut point agir ſur eux. Dire que Dieu peut faire enſorte qu'un feu matériel agiſſe ſur des Eſprits, qu'il fera vivre & ſubſiſter ces Eſprits ſans alimens, & qu'il fera durer le feu ſans matieres combuſtibles, c'eſt recourir à des ſuppoſitions merveilleuſes qui n'ont pour garant que les rêveries de l'imagination atroce des Théologiens, & qui par conſéquent ne prouvent rien. De ce que tout eſt poſſible à Dieu, en conclure qu'il fera tout ce qui lui eſt poſſible, c'eſt, ſans doute, une étrange façon de raiſonner. Les hommes devroient bien ſe garder de fonder leurs rêveries ſur la toute-puiſſance de Dieu, quand ils n'ont point pour garant ſa parole formelle.

Pour éluder ces difficultés d'autres Théologiens nous aſſurent que le feu de l'Enfer n'eſt point un feu corporel mais un feu *ſpirituel*. Qu'eſt-ce qu'un feu ſpirituel? Qu'eſt-ce qu'un feu qui n'eſt point matiere? Quelle idée peuvent s'en former ceux qui nous en parlent? Dans quel endroit l'Ecriture leur a-t-elle déclaré quelle étoit la nature de ce feu? Cependant quelques Docteurs, pour concilier les choſes, ont dit qu'il étoit en

partie *ſpirituel* & en partie *matériel*; ainſi voilà deux feux de différentes eſpeces en enfer. St. Bernard nous dit que le feu conſumera la chair, & qu'un ver rongera l'eſprit par où il déſigne les remords de la conſcience. St. Iſidore dit que les eſprits des damnés ſeront brûlés de chagrin & que leurs corps ſeront brûlés par la flamme.

D'autres Docteurs nous apprennent pour fixer nos idées que le feu de l'Enfer ne ſera ni matériel, ni ſpirituel, ni mêlangé, mais que ce ſera un feu *métaphorique* & *figuré:* c'eſt le ſentiment de St. Auguſtin & de quelques Théologiens modernes. Calvin penſe qu'il n'y aura point un feu véritable en Enfer; il prétend que le feu & le ver rongeur doivent être pris métaphoriquement; mais d'autres, qui ſont vraiſemblablement auſſi peu inſtruits, nient que l'on doive prendre ces mots dans ce ſens.

Examinons maintenant les opinions merveilleuſes des Sçavans ſur le lieu de l'Enfer.

1°. M. Edouard Lejgh, Hugue & d'autres prétendent que l'Enfer eſt un gouffre ſans fond, mais nous ne connoiſſons point ſur la terre de gouffre qui puiſſe être ſans fond.

2°. On paroît assez généralement d'accord que l'Enfer doit être placé dans les régions les plus basses de la terre, mais on est forcé de reconnoître que l'on ne sçait point où sont ces régions les plus basses dans un globe qui tourne sur lui-même.

3°. L'Evêque Bilson & M. Wheatly disent que l'Enfer est *en bas*, mais il ne leur a pas plu de nous dire à quelle distance de nous.

4°. Bellarmin & Lyra, ainsi que bien d'autres, disent que l'Enfer est au centre de la terre; dans ce cas, à en juger par sa circonférence, l'Enfer doit être à environ quinze cens lieues de nous; mais au jour du jugement dernier la terre doit être détruite & consumée, St. Pierre le dit formellement dans sa I. Epitre Chap. 3. vers. 7. Dans ce cas où l'Enfer se trouvera-t-il placé? Il ne pourra plus être au centre de la terre lorsque la terre n'existera plus.

5°. M. Leigh & quelques Théologiens prétendent que l'Enfer est un lac, mais un lac est de l'eau & non du feu. Il est dit ailleurs dans l'*Apocalypse* de St. Jean que l'*Enfer sera jetté dans le lac. V.* Chap. XX. vers. 14.

6°. D'autres disent que l'Enfer est

dans l'air, vû que le Diable eſt appellé *le Prince de la puiſſance de l'air.* Voyez l'*Epitre aux Ephéſiens Chap. 2. verſ. 2.* Cela poſé, tous les hommes vivans ſont dès à-préſent en Enfer, cependant ils s'en trouvent très-bien & ils ont beaucoup de peine à ſortir de cet Enfer.

7°. Quelques-uns ont prétendu que l'Enfer étoit au deſſus de nous dans le voiſinage du troiſieme ciel, expoſé à la vue des Saints; ils s'appuyent d'un paſſage d'Iſaïe Chap. 66. verſ. 42. & de l'Apocalypſe Chap. 14. verſ. 10. Dans ce cas l'Enfer eſt fort loin de l'abîme ou du centre de la terre, vu que les Aſtronomes ont calculé qu'une pierre employeroit 88. ans, deux ſemaines, quatre jours, cinq heures, vingt minutes, à tomber depuis les étoiles fixes juſqu'à nous.

8°. Quelques-uns ont prétendu que l'Enfer étoit dans le ſoleil. Mais le ſoleil eſt un corps lumineux tandis que les Enfers ſont un lieu d'obſcurité; d'un autre côté il eſt dit qu'à la fin du monde le ſoleil & la lune ſeront détruits.

9°. Pluſieurs Docteurs diſent que l'Enfer conſiſte dans la privation de Dieu. Mais dans ce monde, où nous vivons, ne ſommes-nous pas privés de la préſence de

Dieu? N'eſt-il pas voilé pour nous? En conſéquence quelques auteurs ont cru que l'Enfer étoit dans la vie préſente, &, que les ſupplices de l'Enfer étoient les reproches de la conſcience, l'ame tourmentée par ſes remords; mais la vie préſente n'eſt pas faite pour durer éternellement, & les coupables les plus troublés de remords ont des intervalles pendant leſquels leurs peines ſont ſuſpendues. D'ailleurs c'eſt dans cette vie que l'on nous dit que nous nous rendons dignes des ſupplices éternels dont on nous menace dans une autre.

10°. Enfin quelques Docteurs placent l'Enfer au delà de l'Eſpace-bleu que nous nommons le *firmament*, c'eſt-à-dire au delà de notre atmoſphere. D'autres avouent qu'ils ne peuvent nous dire où eſt l'Enfer, vû que la choſe n'eſt point révélée. Quelques Miniſtres réformés de France diſent que le Pere Cotton Jéſuite pria le Diable de lui indiquer quelque paſſage de l'Ecriture qui prouvât clairement l'exiſtence du Purgatoire; mais nous voyons que tous les Théologiens ſont également embarraſſés & pour placer l'Enfer & pour trouver dans l'Ecriture (fidélement traduite) un paſſage qui prouve clairement l'éternité des pei-

nes de l'autre vie; ils ne ſont nullement d'accord ſur les paſſages qui paroiſſent les plus déciſifs à quelques-uns d'entre eux: ils déſignent par l'Enfer vaguement le ſéjour des damnés, & nous avons vu que c'eſt très-mal-à-propos qu'ils ont rendu les mots de *Cheol* & de *Gehenna* par *Enfer*, vu que ces mots n'annoncent que la voirie & le lieu des exécutions des habitans de Jéruſalem.

Toutes ces incertitudes & le peu d'accord qui ſubſiſte entre les Théologiens, nous font voir qu'ils errent dans les ténebres & que comme des gens ivres ils ne peuvent trouver des points d'appui. N'eſt-il pas bien ſurprenant qu'ils ne puiſſent s'accorder ſur un dogme ſi eſſentiel & qu'ils aſſurent tous trouver très-clairement dans la parole de Dieu? Convenez donc, ô ſçavans Docteurs, que ce dogme ſi redoutable eſt deſtitué de fondemens; qu'il eſt le produit de votre intérêt; qu'il eſt l'enfant de votre imagination; qu'il n'a pour appui que les craintes du vulgaire imbécille à qui vous enſeignez à recevoir ſans examen tout ce qu'il vous convient de lui dire; reconnoiſſez que cet Enfer n'exiſte que dans votre cerveau, & que les tourmens qu'on y endure ſont les inquiétudes dont vous

vous vous plaiſez à accabler les mortels qui ſe laiſſent guider par vous. Souffrez donc qu'on vous diſe avec l'Apôtre. *Où eſt le ſage? où eſt le ſcribe? où eſt le diſputeur de ce ſiecle? Dieu n'a-t-il pas rendu folle la ſageſſe de ce monde?* C'eſt à vous que parle le Prophête Iſaïe quand il dit que *c'eſt Dieu qui diſſipe les ſignes des menteurs, qui rend inſenſés les devins, qui fait tourner les ſages à rebours, & qui fait que leur ſcience devient une folie.* Renoncez donc pour jamais à une doctrine effrayante pour les hommes, injurieuſe pour la Divinité, embarraſſante pour vous-mêmes lorſqu'il s'agit de la prouver.

II. *Réponſe à quelques argumens dont M. Leigh s'eſt ſervi pour prouver la réalité des tourmens de l'Enfer.*

MONSIEUR Edouard Leigh, Principal du Collége de la Magdeleine à Oxford, propoſe les argumens ſuivans pour prouver l'exiſtence des tourmens de l'Enfer ou des châtimens à venir que les méchans ſouffriront pendant l'Eternité. Nous allons les examiner.

Il dit en premier lieu que les craintes que tout homme éprouve au dedans de lui-même de quelque châtiment à venir ſont des preuves indubitables de la réalité de ce châtiment.

Nous lui répondrons que ces craintes ne prouvent rien, ſinon qu'elles ont été inſpirées par l'éducation; le diſciple ne ſçait communément que ce que ſon maître lui enſeigne; la conſcience n'eſt jamais modifiée que par l'inſtruction; c'eſt ainſi que la conſcience d'un Catholique Romain lui reproche d'avoir mangé de la viande en Carême ou le Vendredi, tandis que la conſcience d'un Proteſtant ne lui reproche rien. Jéſus-Chriſt dit dans St. Jean Chap. XVI. verſ. 2. *Le tems vient que quiconque vous fera mourir croira faire ſervice à Dieu:* c'eſt-à-dire, ſa conſcience ne lui reprochera rien. La conſcience d'un Inquiſiteur Eſpagnol ne lui reproche rien quand il a fait injuſtement brûler un homme qui ne penſoit pas comme lui. L'éducation eſt ſouvent cauſe que les hommes ſe croient en conſcience obligés de commettre des crimes; les Magiſtrats & les Princes ſe croient en conſcience obligés de punir ceux qui ne penſent pas comme leurs Prêtres.

M. Leigh prétend que les Payens admettoient l'exiſtence d'un Enfer ou d'un lieu où les méchans ſeroient punis au ſortir de cette vie.

Nous lui répondrons que jamais il ne prouvera que les Payens ayent ſuppoſé que les tourmens des méchans y ſeroient éternels ; en effet les Payens n'ont jamais cru à l'éternité des peines de l'autre vie, ils ne reconnoiſſoient point la réſurrection : voilà pourquoi ils brûloient les corps & conſervoient les cendres dans des urnes ; ils s'imaginoient ſuivant la doctrine de Pythagore que les ames paſſoient d'un corps dans un autre corps ſoit d'hommes ſoit d'animaux, au point que des Philoſophes ont pouſſé la délicateſſe juſqu'à ne vouloir tuer aucun animal, dans la crainte de tuer quelques-uns de leurs parens. Les Poëtes Grecs, qui ont précédé de longtems la venue du Chriſt, avoient partagé le monde en trois départemens : *Jupiter* fut le Dieu du Ciel, *Neptune* fut le Dieu des Mers, & *Pluton* le Dieu de la Terre où ils feignent qu'il a fixé ſon ſéjour, ſans le ſuppoſer entouré de l'attirail des ſupplices qui le rendroient affreux : voilà les idées que nous donnent Homere & Nonnius. Homere, qui eſt un des plus anciens é-

crivains, ne fait mention nulle part de ſupplices éternels; il paroît que cette doctrine n'étoit point encore connue de ſon tems : peu-à-peu l'imagination des hommes a travaillé, il paroît que c'eſt dans Platon & dans Virgile que nos Docteurs ont puiſé les notions des Enfers & du Purgatoire; avec le tems les rêveries informes de l'imagination des Poëtes ſe ſont changées en articles de foi.

D'ailleurs l'opinion de M. Leigh ſemble plus favorable aux Payens qu'aux Chrétiens. De ce que les Payens ont cru le dogme des Enfers, s'enſuit-il que les Chrétiens ſoient obligés de le croire? Au moins pour admettre un pareil dogme faudroit-il le trouver clairement annoncé dans la parole de Dieu.

M. Leigh nous aſſure que la ſaine raiſon prouve le dogme des Enfers & de l'éternité des peines; Dieu, dit-il, eſt juſte; un grand nombre d'hommes criminels jouit en cette vie de plus d'avantages & de bonheur que ceux qui menent la vie la plus innocente & la plus pure; il en conclut qu'il faut donc qu'ils ſoient punis par la ſuite à proportion de la multitude & de l'énormité de leurs crimes.

Nous lui répondrons qu'il affirme très-hardiment des choſes qu'il n'eſt point en état de prouver. Nous lui dirons que la raiſon reconnoît qu'un châtiment peut être juſte ſans être éternel pour cela ; mais la raiſon trouve injuſtes des châtimens infinis pour des fautes finies, des ſupplices éternels pour des crimes paſſagers. Les Ecritures qu'il allegue annoncent des châtimens temporels, tandis qu'il veut les faire paſſer pour éternels. Il prétend décider de l'énormité des péchés qui méritent, ſelon lui, des châtimens infinis, mais n'eſt-ce pas inſolemment preſcrire à Dieu ſa conduite? N'eſt-il pas le maître de remettre les peines aux plus grands pécheurs? Les Théologiens ont-ils donc meſuré ou fixé juſqu'où doit aller la miſéricorde, & où doit commencer la juſtice divine ? Ces deux qualités ne ſont-elles pas également infinies dans la Divinité ? Si des hommes jouiſſent en ce monde d'un plus grand bonheur que d'autres, eſt-ce une raiſon pour croire qu'ils éprouveront par la ſuite des châtimens ſans fin ? D'ailleurs eſt-il bien sûr que les méchans ſoient parfaitement heureux dans le crime? Les remords qu'éprouvent néceſſairement tous

ceux qui commettent le mal, ne ſont-ils pas pour eux des ſupplices continuels?

Le même auteur nous dit qu'il eſt juſte que des hommes qui auroient toujours péché, s'ils euſſent toujours vécu, ſoient punis pour toujours. Il s'appuie ſur un paſſage de Jérémie Chap. V. verſ. I. *qu'ils ſoient chaſſés de devant mes yeux.*

S'il eſt juſte que les pécheurs ſoient punis, il eſt juſte qu'ils ne ſoient point punis pour des fautes qu'ils n'ont point commiſes; & comment peut-on ſçavoir ſi des hommes qui n'ont point éternellement vécu auroient éternellement continué à commettre des fautes? D'ailleurs les hommes pechent par la foibleſſe de leur nature, parce que les créatures de Dieu ſuivant St. Paul *ſont ſujettes à la vanité.* (Epit. aux Rom. Chap. 8. verſ. 20.) *non de leur volonté mais à cauſe de celui qui les y a aſſujetties.* A l'égard du paſſage de Jérémie, il ne prouve point que les pécheurs ſeront éternellement tourmentés, il prouve plutôt qu'ils ſeront totalement exterminés ou anéantis, vû que tant qu'ils auront une exiſtence en quelque lieu que ce ſoit, ils ſeront toujours ſous les yeux de la Divinité. La juſtice des Théologiens n'eſt pas la

juſtice de Dieu, la juſtice des premiers ne ſe meſure évidemment que ſur leurs propres intérêts.

Mr. Leigh dit que de toute éternité Dieu a eu l'intention de déployer ſa juſtice ainſi que ſa miſéricorde; il cite l'Epitre aux Romains Chap. IX. verſ. 21. & 23. *Le potier de terre n'a-t-il pas la puiſſance de faire d'une même maſſe de terre un vaiſſeau à honneur & un vaiſſeau à déshonneur? ..... afin de donner à connoître les richeſſes de ſa gloire &c.*

Nous ſçavons que Dieu eſt le maître du ſort des hommes, mais nous ſçavons qu'il n'eſt pas un tyran; nous ſçavons que le vaiſſeau de terre eſt inſenſible & que l'homme eſt ſenſible; nous ſçavons qu'un Dieu bon n'eſt pas guidé par le caprice comme un potier peut l'être. Pour connoître les intentions divines il faut qu'elles ayent été révélées dans ſa parole; mais cette parole dit-elle que Dieu ne peut manifeſter ſa juſtice & déployer ſa gloire ſans infliger des châtimens éternels & terribles? On ne nous prouve une pareille aſſertion ni par l'Ecriture ni par la raiſon. La juſtice rigoureuſe de Dieu s'eſt appeſantie & manifeſtée ſur Coré & ſes aſſociés, lorſque la terre s'entrouvrit pour les engloutir;

ils ne furent alors que des vaiſſeaux deſtinés à la deſtruction, vû qu'ils prétendent que les méchans ne ſeront point détruits, qu'ils ne mourront point, qu'ils ne ceſſeront point de ſouffrir des tourmens.

M. Leigh nous dit que le décret ſous lequel ſe trouvent les hommes qui n'ont point été régénérés & par lequel ils ſont livrés à la colere divine, eſt immuable, irrévocable, éternel.

Mais il n'y a eu juſqu'ici que deux alliances, l'ancienne & la nouvelle; l'ancienne Loi, quoique l'effet d'un décret divin, n'eſt pas plus éternelle que ſon ſacerdoce. L'infraction de la Loi eſt punie de mort, & par conſéquent elle ne peut être punie par une vie dans des tourmens éternels.

Le même auteur nous apprend que les damnés, dans les tourmens qu'ils endurent, ſe maudiſſent les uns les autres & s'accuſent réciproquement.

Mais on lui demandera d'où il ſçait que les damnés en uſent ainſi, car la parole de Dieu n'en dit rien; il n'a pu les entendre par lui-même, ils ne ſont pas venus pour l'en inſtruire. Il faut avoir bien de la préſomption pour affirmer, en matiere de religion, des choſes qui n'ont

point été révélées dans la parole de Dieu, & pour enchérir ſur ce qui y eſt contenu. Socrate, tout payen qu'il étoit, montroit plus de ſageſſe & de modeſtie que la plupart des prédicateurs de l'Evangile, il n'oſoit jamais affirmer ce qu'il ne ſçavoit pas : quelqu'un lui ayant un jour demandé ce qui ſe paſſoit dans le Tartare, il répondit qu'il n'y avoit jamais été, & que jamais il n'avoit parlé à quelqu'un qui en fût revenu ; cependant les Théologiens ont le front de nous dire mille choſes qu'ils ne ſçavent pas ; les uns nous diſent qu'en Enfer les yeux ſont affligés d'une obſcurité profonde, tandis que l'obſcurité n'eſt point affligeante pour les yeux ; les autres nous diſent que l'on n'y entend que des cris & des hurlemens, que l'odorat eſt affecté par des odeurs empoiſonnées, la langue par une amertume désagréable, tout le corps eſt en proie à des tourmens affreux. Les réprouvés ſelon eux donneroient dix mille mondes pour une ſeule goutte d'eau ; les malédictions & les blaſphêmes ſeront leurs chanſons, ils paſſeront l'éternité à crier. Voilà comme les hommes font travailler leurs cerveaux pour inventer des menſonges, vû que tout ce qu'ils nous diſent là-deſſus

n'eſt nullement garanti par la parole de Dieu. Ils ſe contrediſent les uns les autres dans les récits qu'ils nous font de ces régions de douleur, vû que chacun pour les faire ne conſulte que ſon imagination égarée, ou plutôt que l'intérêt qu'il croit avoir d'effrayer le genre humain pour le ſoumettre aveuglément à ſes vues.

M. Leigh nous dit que les Théologiens s'accordent tous à croire & à prêcher l'éternité des peines de l'Enfer.

Cela ne prouve rien, ſinon que les Prêtres ſont d'accord quand il s'agit de tromper le genre humain. L'autorité des Prêtres peut être d'un grand poids pour les Catholiques Romains, aſſez ſimples pour croire que leurs Prêtres ſont infaillibles; cette autorité n'eſt point faite pour en impoſer aux Proteſtans, qui ſçavent que les Prêtres ſont ſujets à l'erreur. Parce que les Prêtres Papiſtes, Mahométans, Indiens, Idolâtres & tous les autres s'accordent à nous dire des abſurdités, devons-nous les en croire ſur leur parole? Faut-il plutôt s'en rapporter à eux qu'à la raiſon, au bon ſens, à la vérité? C'eſt la vérité qu'il faut ſuivre & non la multitude: chacun rendra compte pour lui-même, ainſi chacun eſt

en droit d'examiner. Luther avoit raiſon de dire qu'un millier d'Auguſtins ou de Cypriens n'étoient pas faits pour lui en impoſer: toutes les Egliſes, toutes les Sectes ſont ſujettes à des erreurs. Panormitanus diſoit qu'il falloit plutôt s'en rapporter à un ſeul homme qui dit vrai, qu'aux hommes de tous les âges qui débitent des menſonges.

Il y a toute apparence que les Prêtres pourront s'accorder s'ils conſentent à ſuivre le précepte qu'ils nous donnent ; il conſiſte à nons défendre de douter de leurs principes ; il ſembleroit que nous devons tout croire ſur parole & ſur ouï-dire, ſans rien examiner ; de ce que tous diſent la même choſe, ils veulent nous en faire conclure que tout ce qu'ils diſent eſt vrai : cependant les premiers Chrétiens de Bérée compulſoient les Ecritures pour voir ſi la doctrine des Apôtres s'y trouvoit bien conforme.

Ainſi, que l'on prouve que Dieu dans ſes Ecritures a dit quelque choſe de contraire à ce que j'ai avancé, & je me rends ſur le champ, ſans cela je ne conſentirai jamais à ſoumettre mon jugement & ma conſcience aux rêveries unanimes de guides aveugles, ignorans ou trompeurs, qui ſont des loups déguiſés ſous la peau

de brébis, & qui ſe donnent pour les Miniſtres de Jéſus-Chriſt. Les Papiſtes ne nomment-ils pas leur Secte la Sainte Egliſe, leur Pape le trés-ſaint Pere, leurs Prêtres de très-ſaints Prêtres, les Ordres des Ordres ſacrés &c? A les en croire, dans leur Religion tout eſt ſaint & ſacré.

Quelques auteurs rapportent que dans *Tophet*, la vallée du fils d'*Hinnom*, il ſe trouvoit un grand foſſé que l'on n'avoit jamais pu combler, que l'on appelloit *la bouche de l'Enfer*, & que les Aſſyriens y avoient jetté les Juifs qu'ils avoient maſſacrés. Si ce récit eſt vrai nous ſerons forcés de convenir que c'eſt près de Jéruſalem que ſe trouve l'entrée de l'Enfer, & que Dieu a donné aux méchans & aux infideles le pouvoir de précipiter ſes adorateurs en enfer.

Quoi qu'il en ſoit, que chacun juge de la force des preuves que les Théologiens alleguent pour établir leurs opinions au ſujet de l'éternité des châtimens de l'autre vie, pour moi je ne vois pas les inductions qu'ils peuvent en tirer; leur doctrine ne me paroît appuyée ni ſur l'Ecriture, ni ſur la raiſon, il faut donc qu'elle tombe d'elle-même; ce n'eſt qu'à force de falſifications, de ſubtilités,

de commentaires, qu'ils découvrent quelque choſe ſur la matiere la plus importante pour le genre humain ; ils nous vantent le conſentement unanime qui ſubſiſte entre eux là-deſſus, tandis qu'il n'y a pas deux hommes qui entendent les mêmes paſſages de la même maniere. D'un autre côté les raiſons & les argumens qu'ils nous donnent pour prouver les tourmens de l'Enfer me font croire que, ſelon eux-mêmes, les paſſages qu'ils citent en preuve ne prouvent rien : en effet s'ils croient la choſe prouvée par l'Ecriture, à quoi bon chercher d'autres raiſons ? S'imaginent-ils donc que ceux qui ne trouveront point ſuffiſantes les preuves qu'ils tirent de l'Ecriture, regarderont leurs raiſons comme bien plus convaincantes? Dans ce cas ils font très-bien de les faire valoir.

Cependant ces grands hommes ſont ſans ceſſe en contradiction les uns avec les autres, & ſouvent avec eux-mêmes. M. Bolton nous dit que nous vivrons dans des tourmens ſans fin au milieu du feu & du ſouffre, tandis que nous aurions pu ſi aiſément nous en ſouſtraire, ce qui renverſe la doctrine de la prédeſtination. D'autres diſent que le plus grand des ſupplices de l'Enfer ſera d'être privé de la

vue de Dieu ; d'où il ſuit évidemment que nous ſouffrons dans cette vie le plus grand des ſupplices des damnés.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces opinions, il paroît que l'hérétique Marcion fut l'auteur de celle qui ſuppoſe des tourmens éternels dans les Enfers. Cet Héréſiarque ſoutenoit que le Chriſt n'étoit homme qu'en apparence ; il admettoit deux principes ou deux Divinités, l'une bonne & l'autre méchante. Ce fut lui qui le premier enſeigna que quelques hommes ſouffriroient des châtimens ſans fin dans l'autre vie. Il indiquoit les récompenſes qui y attendoient les Juſtes & les ſupplices réſervés aux Méchans. Tertullien lui-même convient que ce fut Marcion qui le premier fit connoître cette doctrine ; voilà la ſource d'où cette notion funeſte eſt venue juſqu'à nous.

Cependant elle a trouvé depuis des partiſans zélés dans les Théologiens de toutes les Sectes du Chriſtianiſme ; les Prêtres ont toujours ſenti que pour ſe rendre plus conſidérables eux-mêmes il étoit utile de faire la Divinité terrible : pour parvenir à ce but ils n'ont pas fait difficulté de calomnier le Dieu de la miſéricorde, de falſifier ſa parole, de pervertir l'Ecriture, afin de lui faire dire

des choſes qui ne s'y trouvent aucunement.

Les Peres de l'Egliſe Grecque embraſſerent avidement la doctrine de l'éternité des peines, & ſe rendirent les plus fermes appuis de cette opinion odieuſe & chimérique. Indépendamment de l'intérêt, cela vient, ſans doute, de leur profonde ignorance dans l'Hébreu, qui les empêcha d'attacher au mot *cheol* ſa véritable ſignification; c'eſt ce qu'a très-bien prouvé le Docteur Fulk dans ſa *Défenſe* page 77.

Cette opinion fut encore appuiée par les Ecrivains à qui nous devons les Copies Hébraïques & Grecques de la Bible. Les Originaux ſe ſont perdus, les hommes les plus ſçavans ne les ont jamais connus, & nous ignorons ſi les ouvrages qui nous reſtent ſont conformes, ou non, à ceux des Prophêtes & des Apôtres. Cependant quelques Théologiens voudroient nous faire regarder comme un grand miracle que les Bibles Hébraïque & Grecque ſe ſoient conſervées au milieu de tant d'ennemis; mais pour peu qu'on réfléchiſſe on verra que ces Bibles ont éprouvé de grandes révolutions de la part de ceux par les mains deſquels elles ont paſſé, & que les

partiſans de la Religion Chrétienne les ont autant falſifiées que ſes ennemis les plus déclarés. Dans la traduction de la Vulgate nous voyons des Papes qui défont ce que d'autres Papes avoient fait avant eux. Nous voyons le Pape Urbain VII. publier une traduction qui eſt auſſitôt preſcrite & ſupprimée par le Pape Clément ſon ſucceſſeur. Un grand nombre de Théologiens Proteſtans qui n'ont point été accuſés d'héréſie conviennent que le texte Grec a ſouffert des altérations ſans nombre, que ſouvent on en a ſupprimé des verſets entiers. C'eſt ainſi que le ſeptieme verſet du cinquieme Chapitre de la premiere Epitre de St. Jean, *car il y en a trois dans le Ciel qui rendent témoignage, le Pere, le Verbe & le Saint Eſprit, & ces trois-là ne ſont qu'un*, ne ſe trouve nullement dans le Syriaque, qui pourtant eſt du tems des Apôtres. Le Docteur Fulk à qui cette obſervation eſt due, ajoute qu'il y a pour le moins ſeize copies différentes du nouveau Teſtament en Grec, ce qui doit nous jetter dans le plus grand embarras pour ſçavoir à laquelle il faut s'en tenir. Théodore de Beze regardoit le texte de la Bible comme très-ſuſpect. En un mot les Eccléſiaſtiques ſemblent

avoir

avoit anciennement traduit & expliqué l'Ecriture Sainte de la façon la plus convenable à leur doctrine, à leurs opinions, à leur pouvoir ; c'eſt à cela que l'on doit attribuer les variantes que nous trouvons ſi fréquentes. C'eſt ainſi que ceux qui vouloient que le Magiſtrat fût intolérant & punît l'idolâtrie, ont inféré au verſet 28. du Chap. 31. de Job *pour être puni par les juges*, ce qui ne ſe trouve aucunement dans l'Hébreu, mais eſt viſiblement une addition de leur façon, convenable à leur humeur perſécutante.

Pluſieurs de nos Théologiens ſont convenus eux-mêmes que notre traduction Angloiſe a ſouvent oté ou ajouté au texte & n'a ſervi qu'à l'obſcurcir. M. Brougton, ſi verſé dans les langues, aſſure que dans notre Bible il a trouvé 848. paſſages corrompus ou falſifiés ; il en avertit nos Evêques, dans la crainte que tant de fautes ne faſſent rejetter l'autorité des Ecritures. Enfin le Docteur Weatly aſſure qu'il n'exiſte pas une ſeule traduction de la Bible qui ſoit vraiment autentique & qui puiſſe paſſer pour la vraie parole de Dieu. D'où il faut conclure que toutes les traductions de la Bible ne peuvent être regardées comme

la parole divine, qu'entant qu'elles ſont conformes au texte original, & que ſans cela les paſſages que l'on en tire ne peuvent rien prouver.

Que dirons-nous après cela des gloſes, des interprétations, des commentaires faits par des ſçavans, qui ont hazardé leurs conjectures, dont pluſieurs ſont devenues des dogmes infaillibles & des déciſions? Rien n'a plus contribué à multiplier les erreurs & à augmenter la confuſion dans l'Egliſe qui par là eſt devenue l'arene des combats de nos gladiateurs ſacrés, très-obſtinés à ſoutenir leurs hypothèſes, ſouvent deſtituées de fondemens. C'eſt ainſi que les Ecritures ſont devenues un magaſin général où chaque Théologien a toujours vu ce qui étoit favorable à ſes opinions particulieres, qu'il trouvoit le ſecret de revêtir de l'autorité de Dieu lui-même. C'eſt ainſi que l'on fait dire tout ce qu'on veut à la Bible, & que chacun y trouve de quoi appuyer ſes préjugés. L'éducation & l'habitude font que l'on prend pour l'ordinaire des idées fâcheuſes de ceux qui ne penſent pas d'une façon conforme à celle dans laquelle on a été ſoi-même élevé; en conſéquence

les ſectes ſe décrient réciproquement, leurs partiſans ſe traitent d'hérétiques abominables ; & quand on laiſſe faire leurs guides ſpirituels, ils finiſſent communément par ſe perſécuter & s'exterminer pour des opinions, qui n'ont point pour baſe les Ecritures, mais les rêveries de quelques Théologiens.

Nous avons vu juſqu'ici que le dogme de l'éternité des peines de l'Enfer, étoit préciſément dans ce cas ; tout l'édifice de cette doctrine ne porte que ſur deux mots, (*Cheol* & *Topheth*) que les interpretes n'ont point entendus. Ceux qui y ont compris quelque choſe, ont pris le parti de dire qu'il falloit prendre ces mots dans un *ſens figuré*, dans lequel ils ont prétendu trouver l'*Enfer*, ou un lieu deſtiné à des tourmens éternels. Il eſt évident que cette façon d'expliquer, eſt chimérique & fabuleuſe, & que s'en rapporter à de tels interpretes, c'eſt viſiblement ſoumettre la parole de Dieu aux caprices & aux folies du premier Théologien. Prendre dans un ſens figuré ce qui doit être pris à la lettre, & prendre à la lettre des paraboles, qui doivent être priſes dans un ſens figuré, comme on a vû dans celle du mauvais

Riche, c'eſt viſiblement abuſer des oracles divins, c'eſt une licence deſtructive de l'Evangile & de la foi. C'eſt néanmoins ce que font ſans ceſſe nos Théologiens ; dès qu'ils rencontrent dans l'Ecriture quelque choſe de contraire à leurs opinions, ils en ſont quittes pour l'entendre dans un ſens figuré, & ils finiſſent au défaut de bonnes raiſons par faire des menaces à ceux qui refuſent de ſouſcrire à leurs fantaiſies. C'eſt ainſi que Rufin, & bien d'autres, au lieu de prouver par les Ecritures leur dogme favori de l'Enfer & de l'éternité des peines diſent que ceux qui ne les croient pas les ſentiront un jour. Mais eſt-ce-là prouver? Ce n'eſt qu'un ſubterfuge qui n'eſt propre qu'à en impoſer à des enfans ou à des ſots.

Cependant le Clergé s'en ſert vis-à-vis des peuples ; tous les Prêtres s'accordent à prêcher cette doctrine odieuſe, abſurde & deſtituée de fondemens réels, comme on peut le voir par la foibleſſe des preuves qu'ils en apportent. Mais lorſque ceux qui enſeignent ſont auſſi ignorans que leurs auditeurs, tout devient bon & paſſe pour vérité ; la crédulité adopte tout ; les Prêtres de tout

pays ſont ligués pour tromper le genre humain. Les Prêtres Mahométans ſouffient, dit-on, une poudre dans les yeux des dévots qui vont voir de près le tombeau de Mahomet, ce qui les prive pour toujours de la vue; ils leur font croire enſuite que c'eſt la gloire du grand Prophête qui les a ainſi aveuglés. Les Prêtres de l'Indoſtan perſuadent à leurs dévots qu'ils ſe rendront agréables à leur Dieu en ſe faiſant écraſer ſous les roues du chariot qui porte ſon image. Nos Prêtres en ſoufflant dans les oreilles des Chrétiens, leur rempliſſent la tête de lugubres chimeres, de rêveries fâcheuſes qui troublent à chaque inſtant leur tranquillité; ils mettent notre imagination en travail par des notions qui n'ont pour garant que leurs propres fantaiſies, qu'ils ont le front de rendre ſacrées en les faiſant paſſer pour les oracles de Dieu même. C'eſt ainſi que des interprétations ignorantes & des opinions arbitraires ſe changent en des dogmes reſpectables dont il n'eſt plus permis de douter.

Ce n'eſt pas toujours en vue de tromper que les Théologiens prêchent une pareille doctrine, pluſieurs d'entre eux ſont fortement perſuadés que le dogme

de l'Enfer & de l'éternité de ſes peines eſt un frein très-puiſſant pour détourner les hommes du crime, & pour les faire vivre comme ils doivent. Cependant ils conviennent eux-mêmes que les hommes ſe conduiſent comme s'il n'y avoit point d'Enfer. En effet les perſonnes qui paroiſſent les plus perſuadées de l'exiſtence de l'Enfer, le perdent ſans ceſſe de vue quand il s'agit de ſatisfaire leurs paſſions; une pente fatale les entraîne au péché; les plus grands criminels ſe flattent toujours que l'Enfer n'eſt pas fait pour eux, ils ſe promettent de ſe repentir, à tems, de leurs fautes, & de ſe convertir avant la mort. Un Arminien, à qui l'on reprochoit d'être ivre, répondit qu'il ſçavoit bien qu'il étoit pour lors en état de damnation, mais il aſſura que le lendemain il ſeroit en état de grace. C'eſt-là l'hiſtoire de la plupart des Chrétiens. Un grand nombre de Payens, qui ne croyoient pas à la réſurrection ni aux tourmens de l'Enfer, ont eu une conduite bien plus ſage & plus réglée que la plupart des bons Chrétiens, qui ſont perſuadés des peines de l'Enfer & qui prétendent gagner le Paradis par leurs bonnes œuvres.

Quoi qu'il en ſoit, l'expérience nous prouve que la crainte de l'Enfer n'eſt nullement un préſervatif contre le péché; cette idée peut bien effrayer au commencement, mais peu-à-peu les méchans s'apprivoiſent avec elle, elle n'inquiete durablement que les ames timorées, qui par elles-mêmes ne ſe livrent point aiſément au crime. Des craintes éloignées ne peuvent point contenir des hommes fortement entraînés par des paſſions préſentes, par des deſirs emportés, par des plaiſirs ſéduiſans.

On nous dira, ſans doute, que Dieu s'offenſe des péchés des hommes; que ſa juſtice exige qu'il les puniſſe; qu'il ne peut point traiter également les bons & les méchans. Mais d'un autre côté, d'après l'Ecriture même l'homme ne peut rien faire ſans la volonté divine; les péchés ont été prévus, le Tout-Puiſſant ne les a point empêchés, il leur à laiſſé la liberté de faire du mal, il n'a point gêné leur volonté. Il faut donc en conclure que Dieu a voulu le péché. M. Par nous dit en effet que les mauvaiſes actions des hommes ſont non ſeulement prévues par la Divinité, mais ſont une ſuite de ſes décrets. Voyez *ſes fondemens de la*

Théologie. Nous ne pouvons être sauvés du péché sans avoir commis le péché, dit le Docteur Fulk *pag.* 121. Dieu a voulu dans ses décrets sa propre gloire & le bonheur de l'homme, ainsi il en a voulu les moyens; c'est pour sa gloire qu'il a voulu le péché, le péché a donc été nécessaire. Sans le péché Dieu n'auroit point pu déployer sa bonté en accordant à l'homme la vie éternelle, ni lui montrer sa tendresse, en lui envoyant son fils. S'il n'y avoit point eu de péché, la Mission de Jésus-Christ n'eût point été nécessaire, sa mort eût été inutile. Sans le péché nous n'aurions point eu la foi, & sans le Christ nous n'aurions pu mériter la gloire éternelle. Celui qui veut la fin veut aussi les moyens; ainsi le péché est entré dans les décrets éternels de la Divinité; la mort du Christ etoit déterminée avant la création du monde, pour réparer le mal qu'Adam devoit commettre: Si Adam n'étoit tombé le Christ n'eût point pu réparer sa faute, que Saint Augustin appelle une faute heureuse (*ô felix Culpa!*) Sans la chute d'Adam le genre humain n'eût point été racheté. Le péché est donc la cause du salut des hommes. Ainsi c'est la volonté de Dieu

qui a été la cauſe premiere du péché ; ſans cela la volonté de l'homme eût déterminé la volonté divine. Le Docteur Perkins parle ſur le même ton & prétend que le péché d'Adam avoit été réglé dans les décrets éternels, vû qu'il y auroit de l'impiété à prétendre que l'homme puiſſe fruſtrer les deſſeins de la Divinité. Mais comment ces Théologiens s'y prennent-ils pour juſtifier la Divinité? c'eſt en diſant que Dieu ne peche point, vû qu'il n'eſt ſoumis à aucune loi, au lieu que l'homme peche, parce qu'il eſt ſoumis à la Loi. C'eſt au lecteur à juger des conſéquences que l'on peut tirer d'une pareille doctrine. Au moins eſt-il certain qu'en admettant la juſtice divine l'on ne peut aucunement préſumer qu'il puniſſe éternellement des fautes qui ſont les ſuites de ſes décrets éternels, ſur-tout lorſque ſa parole, ſainement interprétée, n'annonce rien de ſemblable.

III. *Réflexions qui ſemblent prouver qu'il n'y a point d'Enfer ni de tourmens éternels à la ſuite de cette vie.*

I°. NOUS ne trouvons point que dans l'ouvrage des ſix jours Dieu ait créé l'Enfer, cependant ce lieu auroit dû faire partie de la création & méritoit bien que Moyſe en fît quelque mention, lui qui nous parle de la baleine & d'une infinité d'autres objets bien moins intéreſſans pour les hommes, que Dieu vouloit inſtruire par ſon moyen. Cela ſeul ne ſuffiroit-il pas pour nous prouver que l'Enfer n'a été créé que par l'imagination de l'homme, ſur-tout en voyant que les mortels ne ſont nullement d'accord ſur ce lieu, ni ſur les preuves qu'ils donnent de ſon exiſtence?

2°. Salomon, qui ſuivant l'Ecriture étoit le plus ſage des hommes, *qui a décrit depuis le cèdre juſqu'à l'hyſſope*, qui avoit parlé de tous les reptiles, des oiſeaux, des poiſſons, n'a parlé nulle part

ni de l'Enfer ni des tourmens éternels. Dans le Livre des Proverbes la mort de l'homme eſt comparée à celle des bêtes, & rien ne ſemble indiquer des châtimens après cette vie.

3°. Les Juifs qui ont reçu les oracles de Dieu même afin de les tranſmettre aux Chrétiens ne nous ont point tranſmis une pareille doctrine, qu'ils n'ont point crue eux-mêmes; ils ont cru au contraire que le monde devoit durer ſix mille ans, & qu'au bout de ce tems tous les hommes ſeroient parfaitement heureux. Il paroît évident qu'ils ne croyent aucunement à des tourmens éternels; leurs Rabbins & leurs Docteurs, malgré toutes leurs recherches, n'ont rien trouvé de ſemblable dans les Ecritures; leurs *Voyans* & leurs Prophêtes n'en ont point fait mention; ils n'ont jamais apperçu ce que tant de Théologiens ont vu ſi clairement.

4°. Les Saints dont il eſt parlé dans l'Ecriture n'ont point cru qu'il y eût des châtimens éternels dans une autre vie; ce ne ſont jamais que des châtimens temporels dont ils demandent à être délivrés. Les Iſraëlites dans leurs loix ne ſont jamais menacés que de pei-

nes temporelles ; la mort eſt la plus grande peine que leur légiſlateur leur eût miſe ſous les yeux. Si Moyſe eût connu les tourmens de l'Enfer il n'eût point demandé à Dieu d'être effacé du livre de vie ; ſi St. Paul eût cru à l'Enfer & à des peines éternelles, il n'auroit point voulu être ſéparé de Jéſus-Chriſt comme il dit dans l'Epitre aux Romains Chap. 9. verſ. 3.

5°. Tant que le Chriſt fut ſur terre il ne parla que de la deſtruction de Jéruſalem & des malheurs temporels qui devoient accabler ſes habitans. Il auroit bien plus parlé de l'Enfer & des malheurs éternels qui étoient deſtinés aux Juifs endurcis & aux méchans, & il auroit pleuré ſur ceux qui devoient les ſouffrir, ſi ces malheurs euſſent été véritables.

6°. Quand Dieu dans l'ancien Teſtament veut détourner ſon peuple du péché, il ne le menace jamais de l'Enfer ni des châtimens de l'autre vie, il lui annonce des conquérans, des peſtes, des guerres, des famines, des calamités, qui viſiblement ne peuvent avoir lieu que dans la vie préſente : Dieu n'auroit pas manqué de menacer ſon peuple des

tourmens de l'Enfer s'il eût réſervé un Enfer aux tranſgreſſeurs de ſa Loi.

7°. Les châtimens de Dieu ne s'étendent point auſſi loin que ſa miſéricorde; ſa punition des crimes ne s'étend que juſqu'à la troiſieme & la quatrieme génération comme il eſt dit au Deutéronome Chap. 7. verſet 9. Il n'eſt point dit que ſa colere s'étendra juſqu'à la dixieme ou la vingtieme génération; il eſt dit encore moins qu'elle s'étendra à l'infini.

8°. La mort & la crainte de la mort ſont les plus terribles des châtimens ſuivant l'Ecriture; mais ſi la mort étoit ſuivie de tourmens éternels, la mort ne ſeroit point *le Roi de la terreur*, elle ſeroit bien moins terrible que les ſupplices de l'Enfer.

9°. Suivant l'Ecriture le péché eſt puni dès ce monde par des maux temporels & par la mort; s'il y avoit encore des châtimens éternels le péché ſeroit puni deux fois: or la juſtice exige qu'une dette ne ſoit point payée deux fois. Si la mort eſt le châtiment du péché, le péché ne ſera point puni après la mort; en effet ſi le dogme de l'Enfer avoit lieu, ce ne ſeroit qu'après avoir puni

l'homme par la mort que Dieu commenceroit à exercer ſa colere ſur lui.

Concluons de tout cela que le dogme de l'Enfer & de l'éternité des peines eſt une invention humaine, une ſuppoſition cruelle, hazardée par des hommes qui ont mis leur autorité propre à la place de celle de la Divinité. Celle-ci ne nous a rien révélé là-deſſus; & d'ailleurs le bon ſens, la raiſon, les idées que nous devons nous former de la ſageſſe, de la bonté, de la juſtice de Dieu, ne nous permettent point d'adopter une opinion qui ruineroit à la fois ſes attributs eſſentiels. *La mort*, ſuivant l'Ecriture, *eſt la ſolde du péché*; & ſuivant nos Théologiens c'eſt une vie éternelle paſſée dans les tourmens; ſi les pécheurs ne doivent point jouir de la vie éternelle, il n'eſt point vrai de dire qu'ils ſouffriront éternellement. L'Ecriture nous fait connoître le motif de la venue du Meſſie; c'eſt pour nous racheter, c'eſt pour nous délivrer de l'empire de Satan; mais nos Théologiens prétendent que ſes vues ont été fruſtrées, qu'il eſt venu inutilement, que ſa mort n'a point délivré le genre humain, dont la partie la plus nombreuſe eſt dévouée à des tourmens ſans fin.

On nous dit que le péché eſt une offenſe infinie & doit être par conſéquent infiniment puni; cependant Dieu lui-même n'y a voulu attacher qu'un châtiment fini, & ce châtiment c'eſt la mort.

Banniſſons donc à jamais de nos cœurs une doctrine qui contredit évidemment la parole divine; qui contredit toutes les notions que nous pouvons nous former du plus parfait des Etres; qui eſt injurieuſe à ſa gloire, qui n'eſt propre qu'à étouffer les ſentimens d'amour que nous devons à l'auteur de notre être. En effet une opinion ſi funeſte n'eſt propre qu'à nous éloigner du plus tendre des Peres, que nos Prêtres ont indignement traveſti dans le plus atroce des Tyrans; à l'amour que nous lui devons ils ont fait ſuccéder des craintes incompatibles avec un ſentiment ſi doux: leurs menſonges remplis de blaſphêmes ne ſont propres qu'à faire naître dans ceux qui les méditent une véritable haine pour l'auteur de notre exiſtence; les idées de l'Enfer & des ſupplices recherchés que l'on y éprouvera ne ſont propres qu'à troubler l'entendement, à décourager, à jetter dans le déſeſpoir & dans l'incrédulité: un grand nombre d'ames honnêtes ſe

croient forcées de chercher dans l'irréligion absolue des consolations & des ressources contre les terreurs dont la Religion falsifiée par les Prêtres s'efforce de les accabler.

Ainsi pour rendre à la Divinité les hommages du cœur & le tribut d'amour que nous lui devons, dégageons-nous des vaines terreurs dont la fourberie & l'ignorance se servent pour nous effrayer; reprenons une juste confiance dans celui dont la clémence est infinie; ce seroit faire à Dieu le plus sanglant outrage que de douter qu'il ne soit plus miséricordieux que ses Créatures, parmi lesquelles il n'en est pas une seule qui voulût consentir à exercer une vengeance éternelle contre ses plus cruels ennemis, sur-tout n'en ayant rien à craindre; en un mot demeurons convaincus que la Divinité ne peut point avoir la cruauté de ses Prêtres, & que nos péchés ne peuvent anéantir l'affection qu'il a pour ses enfans chéris.

FIN.